

DIRECTION DE L'ÉVALUATION DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE

# ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

*Document de synthèse*

2020



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE



**Connaissance des élèves en situation de handicap** 5

**DEPP, Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche et l'insertion, 2019**

1.	« 1.06. La scolarisation des élèves en situation de handicap », dans <i>RERS 2019</i> .	16
2.	« 3.08. Les élèves en situation de handicap dans le premier degré (1) », dans <i>RERS 2019</i> .	18
3.	« 3.09. Les élèves en situation de handicap dans le premier degré (2) », dans <i>RERS 2019</i> .	20
4.	« 4.19. Les élèves en situation de handicap dans le second degré (1) », dans <i>RERS 2019</i> .	22
5.	« 4.20. Les élèves en situation de handicap dans le second degré (2) », dans <i>RERS 2019</i> .	24
6.	« 4.21. Les élèves en situation de handicap à 12 ans », dans <i>RERS 2019</i> .	26
7.	« 4.22. Le devenir des élèves en situation de handicap à 16 ans », dans <i>RERS 2019</i> .	28

**DEPP, Notes d'information**

8.	Françoise CHAMPAULT, Reinaldo DOS SANTOS, Stéphane HERRERO, <i>Première évaluation des acquis des élèves en situation de handicap</i> , « Note d'information », n° 19.01, février 2019.	31
9.	Sylvie LE LAIDIER, <i>Les enseignants accueillant des élèves en situation de handicap à l'école</i> , « Note d'information », n° 18.26, octobre 2018.	35
10.	Sylvie LE LAIDIER, Hélène MICHAUDON, Patricia PROUCHANDY, <i>Depuis la loi de 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap a très fortement progressé</i> , « Note d'information », n° 16.36, décembre 2016.	39
11.	Sylvie LE LAIDIER, Patricia PROUCHANDY, <i>Pour la première fois, un regard sur les parcours à l'école primaire des élèves en situation de handicap</i> , « Note d'information », n° 16.26, octobre 2016.	43
12.	Sylvie LE LAIDIER, <i>À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée</i> , « Note d'information », n° 15.04, février 2015.	47



## CONNAISSANCE DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

La DEPP recueille des informations sur les élèves en situation de handicap suivant trois grands processus : photographie annuelle des élèves en situation de handicap, suivi de panels d'élèves en situation de handicap et suivi d'un panel d'élèves autistes.

La DEPP publie les résultats de ces recueils dans ses différentes publications, sous forme de tableaux dans ses publications annuelles (Repères et références statistiques (RERS), Etat de l'Ecole) et de cartes dans Géographie de l'Ecole, mais aussi sous forme d'études dans ses note d'information (NI) ou dans sa revue Education et Formations. Toutes ces publications sont disponibles gratuitement sur le site de la DEPP ainsi que toutes les données associées des tableaux et cartes.

La DEPP met en ligne gratuitement de l'ensemble de ses résultats statistiques sur les pages « Etudes et statistiques » du site web du ministère : des indicateurs, des séries longues, des données territorialisées, des études et analyses, des ouvrages de références, ainsi que des données détaillées. Cette palette de produits en libre accès vise à répondre aux besoins de différents publics : particuliers, administrations, acteurs publics, chercheurs, journalistes, professionnels spécialistes de la donnée, organismes ayant besoin de statistiques.

Par ailleurs, les données mises à disposition s'accompagnent toujours de métadonnées, c'est-à-dire de la documentation nécessaire à leur compréhension.

La diffusion de données individuelles demeure toutefois contrainte par les règles du secret statistique. Afin de ne pas diffuser de données susceptibles de permettre une identification directe ou indirecte des unités statistiques, la DEPP est parfois amenée à réduire, *ex ante*, le degré de détail de l'information mise en ligne.

La DEPP met également ces données à disposition des chercheurs dans un cadre conventionnel approprié reposant sur les lois n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 et n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

### **Collaborations institutionnelles**

La DEPP a passé des conventions avec les CREAL d'Aquitaine, de PACA-Corse et du Grand Est. Ainsi, la région Grand Est (ARS et CREAL) développe un projet Handidonnées : création d'un site collectant les données de diverses sources pour améliorer la connaissance relative aux parcours des personnes en situation de handicap, l'observation de l'offre médico-sociale et favoriser le partage d'information entre tous les acteurs institutionnels (ARS, départements, MDPH, éducation nationale, CAF, etc.). La DEPP contribue aux travaux de cadrage de ce projet en présentant les données qu'elle collecte au travers de ses enquêtes.

### **Travaux avec des chercheurs**

La DEPP travaille avec L'EHESS sur les données du panel.

## **Photographie annuelle des élèves en situation de handicap**

La DEPP mène chaque année une enquête sur les élèves en situation de handicap qui décrit leurs différents modes de scolarisation. Il s'agit des enquêtes sur les élèves bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (enquêtes n°3 et 12) et dans les établissements médico-sociaux (enquête 32). Ce dispositif exhaustif porte sur les élèves en situation de handicap, enfants scolarisés par l'Éducation nationale, mais aussi ceux qui se trouvent dans les instituts médico-éducatifs, et plus largement dans toutes les structures médico-sociales. Il est la seule source qui permet d'observer le phénomène à un niveau territorial très fin.

La définition retenue pour les élèves en situation de handicap est celles des élèves ayant un projet personnalisé de scolarisation (PPS).

On pourrait compter les élèves bénéficiaires de PAP (projet d'accompagnement personnalisé) si l'information était dans les systèmes d'information. Elle existe dans le premier degré, via ONDE, mais est peu complétée pour le moment (première année en 2018) mais n'existe pas dans SIECLE.

La DEPP réalise annuellement les enquêtes 3 et 12 sur les élèves scolarisés dans les premier et second degrés conjointement avec la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO). Ces enquêtes se font sous la responsabilité des directeurs académiques de l'éducation nationale (DASEN) et sont complétées par les enseignants référents qui suivent les élèves dans le cadre de leur PPS. L'enquête 32 également réalisée par la DEPP recense les élèves scolarisés dans les établissements sanitaires ou médico-sociaux (ESMS). Elle est en général complétée par l'enseignant en charge de ces élèves sous la responsabilité du directeur de l'établissement. Cependant, le ministère de l'éducation nationale adressant ses enquêtes à la communauté éducative, il recense essentiellement les élèves et ne peut pas avoir connaissance des enfants qui seraient scolarisés au domicile de leurs parents ou non scolarisés. Toutefois, l'enquête auprès des ESMS recense également les enfants de 6 à 16 ans soumis à l'obligation scolaire qui seraient accueillis dans ces établissements sans y être scolarisés.

Antérieurement à 2003, la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le 1<sup>er</sup> degré ne faisait pas l'objet d'une enquête spécifique mais d'une remontée dans le constat du 1er degré. Le 2<sup>nd</sup> degré faisait l'objet d'une enquête avec des données agrégées au niveau de l'établissement. Idem pour l'enquête n°32. Dans tous les 2 cas,

il s'agissait d'enquêtes « papiers ». Au cours de l'année 2003-2004, une première expérimentation avec une remontée de données individuelles pour le premier degré public par une application Internet est mise en place par la DEPP à la demande de la DGESCO. A partir de l'année scolaire 2004-2005, ce mode d'enquête est étendu au premier degré privé ainsi qu'à l'ensemble du second degré et à l'enquête n° 32 à partir de l'année scolaire 2007-2008.

### **Les données recueillies sont**

Age /sexe

Type de trouble

Nature notification MDPH (structure et temps partagé)

Notification aide humaine (temps complet/partiel /aide mutualisée/...)

Notification matériel adapté

Situation au regard du PPS

Modalités de scolarisation en ULIS

Niveau d'enseignement (et niveau de la classe de référence pour les élèves en ULIS à partir de 2019)

Temps de scolarisation

Type d'accompagnement (SESSAD, intervenant libéral,...)

Les résultats de ces enquêtes sont publiés chaque année dans RERS et dans Etat de l'Ecole mais également dans la publication Géographie de l'Ecole.

Dans RERS

- a) Evolution de la population scolarisée
- b) Evolution des ULIS et de la part des élèves en ULIS par académie
- c) Modes de scolarisation (milieu ordinaire / ESMS)
- d) Modalités de scolarisation (ULIS, classe ordinaire)
- e) Répartition des élèves selon les troubles
- f) Type d'accompagnement (individuel , collectif, sans accompagnement)
- g) Part d'élèves avec matériel adapté et transport spécifique
- h) Temps de scolarisation (temps plein/ temps partiel)



Entre 2006 et 2018, la scolarisation en milieu ordinaire a augmenté de 117 %. Cette scolarisation en milieu ordinaire a été favorisée par la progression de l'accompagnement individualisé qui a été multiplié par trois (28 108 en 2006 et 92 248 en 2018) sur la même période. En 2018, il concerne 35 % des élèves du 1er degré et 17 % des élèves du 2nd degré.

**Note d'information n°36, décembre 2016 « Depuis la loi de 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap a très fortement progressé »**

La scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap a augmenté de 80 % en neuf ans. En 2015, les élèves fréquentent plus souvent une classe ordinaire qu'en 2006. Dans le second degré, les effectifs ont été multipliés par 2,7 ; cette hausse s'est aussi accompagnée d'une très forte augmentation du nombre d'élèves scolarisés en ULIS. L'accompagnement individualisé a plus que doublé et concerne aujourd'hui 39 % des élèves du premier degré et 18 % de ceux du second degré.

<https://www.education.gouv.fr/cid111136/depuis-la-loi-de-2005-la-scolarisation-des-enfants-en-situation-de-handicap-a-tres-fortement-progresse.html>

## **Suivi de panels d'élèves en situation de handicap**

Lors des rentrées 2013 et 2014, la DEPP a mis en place une enquête inédite sur les enfants en situation de handicap en recrutant un panel d'environ 12 800 élèves nés en 2001 (5 700) ou en 2005 (7 100) qui seront observés pendant toute leur scolarité.

Chaque année la DEPP actualise la situation du jeune. Le suivi de la scolarité des élèves de cet échantillon doit aider à mieux connaître les conditions d'accès des enfants en situation de handicap à la formation initiale et les effets de celle-ci en termes de niveau atteint, de diplômes obtenus et d'insertion sur le marché du travail.

Ce panel d'élèves en situation de handicap permet pour la 1<sup>ère</sup> fois de connaître la sociologie des familles des élèves en situation de handicap, leur opinion sur la scolarisation de leur enfant, de décrire les parcours scolaires de ces élèves et ceci en fonction de la nature du trouble de l'enfant et enfin de disposer d'une évaluation des acquis de ces élèves.

En 2014, une enquête a été menée auprès des familles de ces élèves recueillant en particulier la profession, le niveau de diplôme de chacun des parents, leur niveau de vie ainsi que leurs aspirations vis-à-vis de l'école. Elle permet ainsi de connaître avec précision l'environnement social dans lequel vit l'enfant.

En fin d'année scolaire 2015-2016, une évaluation a été organisée pour les élèves scolarisés en milieu ordinaire. Cette évaluation des acquis avait été préconisée par le comité de pilotage du panel qui réunit la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), des représentants des inspections académiques et des rectorats, des membres de l'inspection générale, la CNSA (Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie), la CNAF (Caisse nationale des allocations familiales), la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Ministère de la Santé), des fédérations de parents d'enfants handicapés (APF, APAJH, UNAPEI), des chercheurs (INS-HEA, EHESS).

**Des notes d'information et des études ont déjà été publiées sur les premiers résultats de ces panels :**

### ***Enquêtes auprès des familles***

Les parents des élèves sélectionnés pour faire partie du panel ont été interrogés via un questionnaire « famille » destiné à connaître leurs conditions de vie, la façon dont ils vivent la scolarisation de leur enfant et leurs aspirations vis-à-vis de l'institution scolaire. Ainsi, en 2014, une enquête a été menée auprès des familles de ces élèves recueillant en particulier la profession, le niveau de diplôme de chacun des parents,

leur niveau de vie ainsi que leurs aspirations vis-à-vis de l'école. Elle permet ainsi de connaître avec précision l'environnement social dans lequel vit l'enfant. Les parents des enfants en situation de handicap appartiennent plus souvent à une catégorie sociale défavorisée. C'est le cas pour près de six enfants en situation de handicap sur dix présentant des troubles intellectuels ou cognitifs, et 44 % des enfants présentant des troubles du psychisme ou une déficience auditive. À l'opposé, les familles des enfants présentant un trouble moteur ou un trouble visuel sont assez proches de la répartition de la population des enfants scolarisés en milieu ordinaire de leurs âges. Les enfants en situation de handicap vivent moins souvent que les autres élèves avec leurs deux parents. Ce décalage prévaut tant pour les élèves nés en 2005 (69 %, contre 79 % pour l'ensemble des natifs de 2005) que pour ceux nés quatre ans plus tôt (62 %, contre 72 %). Les enfants en situation de handicap vivent plus souvent avec un seul de leurs parents, leur mère dans la plupart des cas (18% contre 12% à 8 ans ; 21% contre 16% à 12 ans). Comme pour tous les enfants, le risque de ne pas vivre avec ses deux parents augmente avec l'âge. Ces enfants ont également un risque beaucoup plus important d'être placés sous la tutelle de l'aide sociale à l'enfance (ASE) : 3,6 % de ceux nés en 2005 sont dans ce cas (contre 0,3 % dans la population générale) et 4,5 % pour les enfants nés en 2001 (contre 0,4 % pour des enfants du même âge).

***Note d'information n°4 février 2015 : « A l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement »***

Les enfants en situation de handicap sont pour la plupart scolarisés en milieu ordinaire et pour moitié en classe ordinaire. Le ressenti des parents vis-à-vis de l'école est globalement positif sur la qualité de l'enseignement et le bien-être de leur enfant ; cependant la minorité des parents mécontents est plus importante que parmi les autres familles. Les familles sont plus souvent monoparentales et défavorisées, les mères ayant souvent dû réduire ou arrêter leur activité. Malgré les contacts avec l'équipe éducative, de nombreux parents méconnaissent les aménagements pédagogiques dont leur enfant bénéficie.

<https://www.education.gouv.fr/cid104759/a-l-ecole-et-au-college-les-enfants-en-situation-de-handicap-constituent-une-population-fortement-differenciee-scolairement-et-socialement.html>

***Note d'information n°26 octobre 2016 : « Pour la première fois, un regard sur les parcours à l'école primaire des élèves en situation de handicap »***

Alors que la plupart des élèves de dix ans entrent en CM2, moins d'un élève en situation de handicap sur quatre parvient à ce niveau à cet âge. Quatre ans auparavant, à six ans, six sur dix entraient pourtant en CP. Entrant moins souvent à l'école maternelle dès trois ans, et moins souvent « à l'heure » au début de l'école élémentaire, une moitié de ces enfants va progressivement passer dans une classe ou un établissement spécialisé, les enfants de milieux défavorisés davantage que ceux d'origine sociale plus élevée.

<https://www.education.gouv.fr/cid85962/pour-la-premiere-fois-un-regard-sur-les-parcours-a-l-ecole-primaire-des-eleves-en-situation-de-handicap.html>

***Article dans la revue Education et Formation n°95 décembre 2017 «Les enfants en situation de handicap : Parcours scolaires à l'école et au collège »***

La DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou 2005 afin de connaître les parcours scolaires de ces enfants et les différents modes de prises en charge dont ils peuvent bénéficier tout au long de leur formation initiale. À la rentrée 2015, les plus jeunes ont effectué l'essentiel de leur scolarité primaire et leurs aînés de quatre ans arrivent en fin de collège. Les parcours de ces élèves tant dans le primaire qu'au début de leur parcours dans le second degré dépendent de la nature de leur trouble et de leur environnement social. Les élèves présentant un trouble intellectuel et cognitif entrent moins souvent à 6 ans à l'école élémentaire et très peu souvent à 11 ans au collège contrairement aux élèves déficients visuels ou moteurs. Ces différences vont être accentuées pour un même trouble par l'appartenance sociale de l'élève. Ainsi un enfant présentant un trouble intellectuel et cognitif de milieu défavorisé sera moins souvent scolarisé en milieu ordinaire en primaire, et ne le sera presque jamais dans l'enseignement général en fin de collège par rapport à un enfant présentant le même trouble d'une famille très favorisée. Toutefois, à quatre ans d'intervalle, on constate, pour les plus jeunes et quelle que soit leur origine sociale, une amélioration de l'inclusion scolaire en milieu ordinaire, favorisée par des ouvertures d'ULIS, permettant à ces enfants de rester scolarisés avec leurs pairs.

[https://www.education.gouv.fr/cid124106/-education-formations-n-95-les-panels-d-eleves-de-la-DEPP-source-essentielle-pour-connaître-et-évaluer-le-système-éducatif.html#Les enfants en situation de handicap Parcours scolaires à l'école et au collège](https://www.education.gouv.fr/cid124106/-education-formations-n-95-les-panels-d-eleves-de-la-DEPP-source-essentielle-pour-connaître-et-évaluer-le-système-éducatif.html#Les%20enfants%20en%20situation%20de%20handicap%20Parcours%20scolaires%20à%20l%27école%20et%20au%20collège)

***Note d'information n°26 d'octobre 2018 : Pour la première fois, un regard sur les enseignants des élèves en situation de handicap.***

Plus de huit enseignants de classe ordinaire sur dix accueillent sans hésitation un élève en situation de handicap. Dans la plupart des cas, cette expérience est pour eux positive mais peut s'avérer difficile, assez rarement négative. Une partie importante d'entre eux auraient besoin de conseils face aux difficultés de l'élève, certains se sentent même dépassés. La plupart des enseignants souhaiteraient pouvoir suivre des formations complémentaires. En classe ordinaire ou en Ulis, l'objectif principal de l'enseignant pour ces élèves est de favoriser leur autonomie en les amenant à progresser à leur rythme. Pour un quart des élèves en classe ordinaire et un tiers des élèves en Ulis, en fin de scolarité primaire, l'enseignant souhaite leur faire acquérir les règles de la vie en collectivité.

<https://www.education.gouv.fr/cid134887/les-enseignants-accueillant-des-eleves-en-situation-de-handicap-a-l-ecole.html>

***Note d'information n°1 de janvier 2019 « Première évaluation des acquis des élèves en situation de handicap »***

Pour la première fois, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluation permettant de mesurer le niveau des acquis d'élèves en situation de handicap. Les élèves présentant des troubles intellectuels ou cognitifs (TIC) sont plus souvent en difficulté, même si plus d'un tiers d'entre eux atteint le niveau attendu à leur âge. Parmi ceux atteints de troubles physiques, les élèves déficients visuels présentent les meilleures performances. Le niveau de scolarisation est en cohérence avec le niveau constaté de l'élève. Les performances varient selon l'origine sociale, notamment parmi les élèves présentant des troubles physiques. Enfin, hormis en calcul, les écarts entre sexes sont peu marqués.

<https://www.education.gouv.fr/cid138430/premiere-evaluation-des-acquis-des-eleves-en-situation-de-handicap.html>

## **Panel d'élèves autistes**

La mise en place d'un suivi de cohorte des élèves scolarisés en unité d'enseignement maternelle autisme (UEMA) est l'une des mesures annoncées en juillet 2017 par le Premier Ministre et la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées dans le cadre de la Stratégie nationale 2018-2022 pour l'autisme. La déléguée interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme ayant exprimé le besoin de disposer des premiers résultats de ce suivi de cohorte à la fin de l'année 2021, il est envisagé de commencer à suivre dès la rentrée scolaire 2019 les enfants autistes scolarisés en UEMA quel que soit leur âge ou leur niveau d'enseignement. Ce recrutement d'élèves d'âge indifférencié permettra de disposer dès la fin de l'année 2021 d'un regard sur leurs parcours durant au maximum deux années après la sortie de ces unités pour les élèves les plus âgés.

Etant donné le nombre encore limité d'enfants scolarisés en UEMA à ce jour, ce panel a pour vocation de suivre le parcours de l'ensemble des élèves scolarisés dans ces unités à la rentrée 2019. Même si sur la période de suivi du panel, de nouveaux enfants intégreront les UEMA, il n'est pas envisagé à ce stade de seconde vague de recrutement.

La seconde sous-population sera de même taille que la première sous-population et sera par contre constituée d'un échantillon d'élèves présentant un TSA et scolarisés en milieu ordinaire.

Les analyses tirées de ce panel s'appuieront sur plusieurs sources d'informations : Les parcours scolaires des élèves présentant un TSA et scolarisés en milieu ordinaire ou en classes externalisées, un questionnaire destiné aux familles, un questionnaire pour l'évaluation des élèves panélistes et des observations de pratiques de classe.



À la rentrée 2018, 408 000 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés ; 83 % d'entre eux le sont en milieu ordinaire et les 17 % restants dans les **établissements hospitaliers ou médico-sociaux (1)**.

Le milieu ordinaire a scolarisé 16 300 élèves supplémentaires en un an, soit une augmentation de 5,1 %. Dans le secteur spécialisé, le taux est de 2,2 %. La scolarisation en classe ordinaire progresse de 3,0 % dans le premier degré et 9,0 % dans le second degré. La scolarisation collective stagne dans le premier degré (+0,9%) tandis qu'elle augmente dans le second degré (+7,2%). Les effectifs de Segpa sont en diminution (-1,9%). La scolarité partagée concerne de plus en plus d'élèves (+8,4%).

Dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux, huit élèves sur dix ont un niveau équivalent à un enseignement du premier degré, signe d'un retard scolaire significatif (2).

Les modes de scolarisation dépendent des troubles (3). Les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs constituent 41 % des élèves en situation de handicap dans le premier degré, un peu plus d'un tiers des élèves handicapés dans le second degré. Tout degré d'enseignement confondu, ces élèves sont plus souvent en ULIS (67 400 élèves) qu'en classe ordinaire (62 400 élèves) et forment 45 % des effectifs des établissements hospitaliers ou médico-sociaux. Ils semblent donc avoir plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire.

### Précisions

**Population concernée** - Élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA). Élèves handicapés scolarisés des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux) sous tutelle du ministère chargé de la santé.

**Classification des principaux troubles par les élèves, principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap** - Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 16.36 ; 15.04.

### Source

MENJ-MESRI-DEPP et MENJ-DGESCO, Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré. MENJ-MESRI-DEPP, Enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.



## 1 Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

	2004	2006	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2017	2018	Évol. 2018/2017 (%)
<b>Premier degré</b>	<b>96 396</b>	<b>111 083</b>	<b>135 907</b>	<b>136 421</b>	<b>141 565</b>	<b>151 412</b>	<b>160 043</b>	<b>181 158</b>	<b>185 563</b>	<b>2,4</b>
dont PPS (1)	–	89 045	135 907	136 421	141 565	151 412	160 043	181 158	185 563	2,4
Classe ordinaire	58 812	71 399	90 705	90 900	94 782	103 908	111 682	130 506	134 438	3,0
ULIS	37 584	39 684	45 202	45 521	46 783	47 504	48 361	50 652	51 125	0,9
% public	91,5	91,5	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	90,3	90,3	0,0
<b>Second degré</b>	<b>37 442</b>	<b>44 278</b>	<b>89 035</b>	<b>89 142</b>	<b>97 595</b>	<b>108 529</b>	<b>118 935</b>	<b>140 318</b>	<b>152 232</b>	<b>8,5</b>
dont PPS (1)	–	28 789	89 035	89 142	97 595	108 529	118 935	140 318	152 232	8,5
Classe ordinaire	31 454	34 928	63 244	63 261	68 473	75 941	82 875	98 445	107 341	9,0
dont Segpa collège	n.d.	7 571	16 029	16 030	15 582	15 491	15 558	15 340	15 056	-1,9
ULIS	5 988	9 350	25 791	25 881	29 122	32 588	36 060	41 873	44 891	7,2
% public	88,5	87,0	84,0	84,1	83,9	83,5	83,2	83,3	83,3	0,0
<b>Total en milieu ordinaire</b>	<b>133 838</b>	<b>155 361</b>	<b>224 942</b>	<b>225 563</b>	<b>239 160</b>	<b>259 941</b>	<b>278 978</b>	<b>321 476</b>	<b>337 795</b>	<b>5,1</b>
Établissements hospitaliers	6 922	6 097	8 273	8 273	7 931	7 769	8 140	8 086	8 249	2,0
Établissements médico-sociaux	70 219	70 854	71 600	71 600	71 286	70 193	71 574	70 272	71 802	2,2
<b>Total étab. spécialisés (2)</b>	<b>77 141</b>	<b>76 951</b>	<b>79 873</b>	<b>79 873</b>	<b>79 217</b>	<b>77 962</b>	<b>79 714</b>	<b>78 358</b>	<b>80 051</b>	<b>2,2</b>
dont scolarisation partagée	n.d.	n.d.	7 075	7 075	7 524	7 656	8 359	9 063	9 826	8,4
<b>Ensemble (3)</b>	<b>210 979</b>	<b>232 312</b>	<b>297 740</b>	<b>298 361</b>	<b>310 853</b>	<b>330 247</b>	<b>350 333</b>	<b>390 771</b>	<b>408 020</b>	<b>4,4</b>

© DEFP

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé.

- Projet personnalisé de scolarisation. Voir « Glossaire ».
- Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.
- Hors scolarité partagée à partir de 2008 pour éviter les doubles comptes.

## 2 Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2018-2019

Niveau d'enseignement (1)	Scolarisation en milieu ordinaire				Établissements spécialisés (3)			
	Total	Individuelle		Collective	Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
		dont Segpa (2)	dont EREA					
<b>Premier degré</b>	<b>134 438</b>			<b>51 125</b>	<b>185 563</b>	<b>5 500</b>	<b>61 150</b>	<b>66 650</b>
Préélémentaire	36 093			4 465	40 558	2 419	21 269	23 688
Élémentaire	98 345			46 660	145 005	3 081	39 881	42 962
<b>Second degré</b>	<b>107 341</b>	<b>15 056</b>	<b>2 717</b>	<b>44 891</b>	<b>152 232</b>	<b>2 497</b>	<b>7 745</b>	<b>10 242</b>
Formations en collège	79 589	15 056	1 206	26 003	105 592	1 550	5 878	7 428
Formations en lycée	27 752		1 511	6 341	34 093	947	1 867	2 814
Autre niveau (4)				12 547	12 547			
Niveau indéterminé (5)						252	2 907	3 159
<b>Total</b>	<b>241 779</b>	<b>15 056</b>	<b>2 717</b>	<b>96 016</b>	<b>337 795</b>	<b>8 249</b>	<b>71 802</b>	<b>80 051</b>

© DEFP

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

- Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers ou médico-sociaux.
- Segpa de collège.
- Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.
- Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.
- Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

## 3 Répartition selon le trouble des élèves en situation de handicap en 2018-2019

Troubles	Milieu ordinaire				Établissements spécialisés (2)			
	Premier degré		Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
	Classe ordinaire	ULIS	Classe ordinaire	ULIS				
Troubles intellectuels ou cognitifs	39 491	36 561	22 918	30 856	129 826	685	34 983	35 668
Troubles du psychisme	31 114	5 106	20 673	4 367	61 260	4 105	15 382	19 487
Troubles du langage ou de la parole	25 971	3 271	33 159	4 185	66 586	164	1 498	1 662
Troubles auditifs	3 464	638	3 044	592	7 738	7	2 683	2 690
Troubles visuels	2 284	221	2 506	286	5 297	6	497	503
Troubles viscéraux	2 164	150	1 657	165	4 136	328	68	396
Troubles moteurs	7 402	917	9 778	1 237	19 334	659	2 447	3 106
Plusieurs Troubles associés	14 340	3 354	8 323	2 601	28 618	1 439	10 889	12 328
Autres troubles	8 208	907	5 283	602	15 000	822	2 057	2 879
Polyhandicap (1)						34	1 298	1 332
<b>Total</b>	<b>134 438</b>	<b>51 125</b>	<b>107 341</b>	<b>44 891</b>	<b>337 795</b>	<b>8 249</b>	<b>71 802</b>	<b>80 051</b>
dont troubles du spectre de l'autisme	18 765	5 731	8 021	3 673	36 190	2 497	12 945	15 442

© DEFP

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

- N'existe que dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux.
- Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

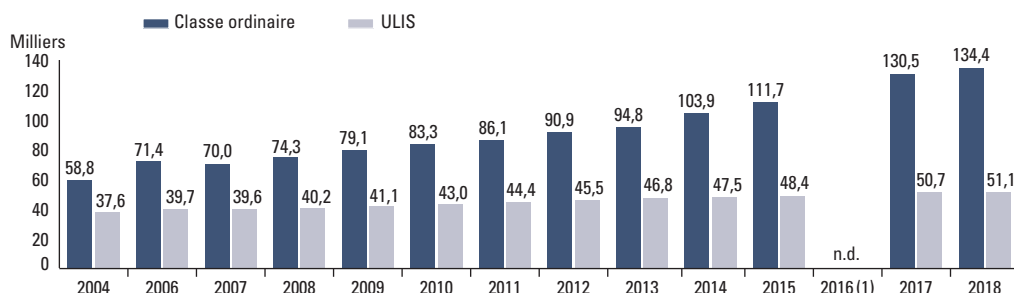
## 3.08 Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 1

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 185 600 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles. En 2018, on compte 2,6 élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire pour un élève en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ; en 2004 le ratio était de 1,6 (1).

La part de la **scolarisation collective** augmente avec l'âge (2). Elle concerne 6 % des enfants âgés de six ans, un élève sur trois à l'âge de huit ans, et plus d'un élève sur deux au-delà de dix ans. Un tiers des élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré sont des filles. Cette proportion est légèrement plus élevée en ULIS.

Six élèves en situation de handicap sur dix bénéficient d'une **aide humaine** conformément à leur **projet personnalisé de scolarisation (PPS)** (3). Parmi ces élèves 13 % bénéficient d'une aide individuelle sur l'intégralité de leur temps scolaire, 47 % sur une partie de leur temps scolaire et 40 % d'une aide mutualisée. Parmi les élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA), des troubles psychiques, des troubles moteurs, des troubles du langage et de la parole, des troubles viscéraux, des troubles associés, ou d'autres troubles, plus de sept élèves sur dix bénéficient de ces types d'accompagnement. La fourniture de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 6 % des élèves porteurs de handicaps (4).

### 1 Évolution des modes de scolarisation des élèves handicapés dans le premier degré, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé.

1. Données manquantes en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

© DEPP

#### Précisions

**Population concernée** - Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

**Classification des principaux troubles présentés par les élèves** - Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 16.36 ; 15.04.

Source

MENJ-MESRI-DEPP et MENJ-DGESCO, Enquête n°3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

## 2 Les élèves handicapés dans le premier degré selon le type de scolarisation en 2018-2019

	Scolarisation en classe ordinaire			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)
2 ans et 3 ans	3 095	99,4	33,7	19	0,6	42,1	3 114	100	33,8
4 ans	8 686	99,3	28,2	63	0,7	36,5	8 749	100	28,2
5 ans	13 682	99,2	27,3	105	0,8	26,7	13 787	100	27,3
6 ans	19 316	94,4	27,7	1 142	5,6	27,1	20 458	100	27,7
7 ans	18 327	77,3	26,5	5 382	22,7	33,0	23 709	100	28,0
8 ans	19 772	69,9	27,1	8 533	30,1	34,5	28 305	100	29,3
9 ans	20 553	64,5	26,8	11 326	35,5	35,6	31 879	100	29,9
10 ans	21 731	62,8	26,6	12 893	37,2	37,1	34 624	100	30,5
11 ans	8 548	44,0	30,6	10 864	56,0	37,3	19 412	100	34,4
12 ans et plus	728	47,7	30,6	798	52,3	39,0	1 526	100	35,0
<b>Total</b>	<b>134 438</b>	<b>72,4</b>	<b>27,5</b>	<b>51 125</b>	<b>27,6</b>	<b>35,7</b>	<b>185 563</b>	<b>100</b>	<b>29,8</b>

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

**Lecture** : 77,3 % des élèves handicapés âgés de 7 ans sont scolarisés en classe ordinaire. 26,5 % des élèves handicapés de 7 ans scolarisés en classe ordinaire sont des filles.

© DEPP

## 3 Répartition selon le trouble et le type d'accompagnement en 2018-2019

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels ou cognitifs	3 951	15 765	13 405	33 021	43,4	43 031	76 052
Troubles du psychisme	4 433	13 685	8 636	26 754	73,9	9 466	36 220
Troubles du langage ou de la parole	677	9 068	11 157	20 902	71,5	8 340	29 242
Troubles auditifs	159	763	598	1 520	37,1	2 582	4 102
Troubles visuels	263	687	436	1 386	55,3	1 119	2 505
Troubles viscéraux	361	709	603	1 673	72,3	641	2 314
Troubles moteurs	1 458	2 670	1 985	6 113	73,5	2 206	8 319
Plusieurs troubles associés	2 176	5 424	5 000	12 600	71,2	5 094	17 694
Autres troubles	733	2 968	2 874	6 575	72,1	2 540	9 115
<b>Total</b>	<b>14 111</b>	<b>51 739</b>	<b>44 694</b>	<b>110 544</b>	<b>59,6</b>	<b>75 019</b>	<b>185 563</b>
<i>dont troubles du spectre de l'autisme</i>	<i>5 093</i>	<i>10 104</i>	<i>3 367</i>	<i>18 564</i>	<i>75,8</i>	<i>5 932</i>	<i>24 496</i>

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEPP

## 4 Accompagnement et aide selon le trouble des élèves handicapés en 2018-2019

	Part des élèves bénéficiant (%)		
	d'un enseignant spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	2,3	2,3	21,5
Troubles du psychisme	2,6	2,8	8,6
Troubles du langage et de la parole	2,0	7,8	6,9
Troubles auditifs	13,9	27,0	17,2
Troubles visuels	8,8	35,2	7,9
Troubles viscéraux	1,6	5,2	4,5
Troubles moteurs	2,5	21,8	13,2
Plusieurs troubles associés	1,8	7,6	11,0
Autres troubles	1,1	3,9	5,4
<b>Total</b>	<b>2,6</b>	<b>5,7</b>	<b>14,0</b>
<i>dont troubles du spectre de l'autisme</i>	<i>3,1</i>	<i>4,9</i>	<i>14,0</i>

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire.

© DEPP

## 3.09 Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 2

En 2018, 87 % des 185 600 élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré fréquentent une école à temps plein et 13 % à temps partiel (1). Les trois quarts des élèves scolarisés à temps partiel fréquentent une classe ordinaire. La scolarité à temps partiel s'accompagne éventuellement d'une scolarité complémentaire dans un établissement hospitalier ou médico-social et/ou d'une prise en charge thérapeutique (rééducation, soins, etc.). Elle concerne surtout les élèves qui fréquentent une classe ordinaire de niveau préélémentaire (33 % d'entre eux) et dans une moindre mesure les élèves d'ULIS de même niveau. Tous modes de scolarisation confondus, individuel et collectif, près d'un élève sur deux scolarisés à temps partiel a un temps de scolarisation hebdomadaire supérieur à un mi-temps.

51 100 élèves en situation de handicap fréquentent une ULIS, dont 94 % dans l'enseignement public (2). En dix ans, les effectifs d'ULIS ont progressé de 27 %.

Les élèves d'ULIS représentent 1,2 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire, public et privé (3). La part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de l'enseignement élémentaire varie de 0,7 % à 1,9 % selon les académies. Les taux les plus forts se rencontrent dans les académies de Guyane, d'Amiens de La Réunion et de Guadeloupe (entre 1,7 % et 1,9 %), les taux les plus faibles dans les académies de Mayotte, d'Île-de-France et de Toulouse (moins de 1 %).

### Précisions

**Population concernée** - Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

**Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap** - Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 16.36 ; 15.04.

### Source

MENJ-MESRI-DEPP et MENJ-DGESCO, Enquête n°3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps, scolarisés dans le premier degré.

## 1 Temps de scolarisation des élèves handicapés dans le premier degré en 2018-2019

Mode de scolarisation	Niveau (1)	Temps complet	Temps partiel					Ensemble
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 4 journées	Total	(%)	
Classes ordinaires	Préélémentaire	24 309	1 190	5 540	5 054	11 784	32,6	36 093
	Élémentaire	91 365	751	1 765	4 464	6 980	7,1	98 345
	<b>Total</b>	<b>115 674</b>	<b>1 941</b>	<b>7 305</b>	<b>9 518</b>	<b>18 764</b>	<b>14,0</b>	<b>134 438</b>
ULIS	Préélémentaire	3 182	176	588	519	1 283	28,7	4 465
	Élémentaire	42 484	305	1 220	2 651	4 176	8,9	46 660
	<b>Total</b>	<b>45 666</b>	<b>481</b>	<b>1 808</b>	<b>3 170</b>	<b>5 459</b>	<b>10,7</b>	<b>51 125</b>
<b>Total</b>		<b>161 340</b>	<b>2 422</b>	<b>9 113</b>	<b>12 688</b>	<b>24 223</b>	<b>13,1</b>	<b>185 563</b>

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. Niveau estimé pour les élèves d'ULIS.

Lecture : 13,1 % (soit 24 223 élèves) des élèves handicapés dans le premier degré sont scolarisés à temps partiel.

© DEPP

## 2 Évolution des effectifs d'ULIS (ex-CLIS)

	1980 1981	1990 1991	1999 2000	2005 2006	2008 2009	2012 2013 hors Mayotte	2012 2013 y.c. Mayotte	2015 2016	2017 2018	2018 2019
Public	90 090	61 632	42 205	37 752	37 958	42 418	42 737	45 315	47 453	47 800
Privé	5 394	3 876	2 585	2 078	2 273	2 784	2 784	3 046	3 199	3 325
<b>Total</b>	<b>95 484</b>	<b>65 508</b>	<b>44 790</b>	<b>39 830</b>	<b>40 231</b>	<b>45 202</b>	<b>45 521</b>	<b>48 361</b>	<b>50 652</b>	<b>51 125</b>
Part du Public (%)	94,4	94,1	94,2	94,8	94,4	93,8	93,8	93,7	93,7	93,5

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012.

© DEPP

## 3 Part des effectifs en ULIS école par rapport aux effectifs de niveau élémentaire en 2018-2019

Académies et régions académiques	Effectifs d'élèves en ULIS école	Élèves en ULIS école (%)	Académies et régions académiques	Effectifs d'élèves en ULIS école	Élèves en ULIS école (%)
Clermont-Ferrand	1 168	1,6	Caen	1 312	1,5
Grenoble	2 631	1,2	Rouen	1 298	1,1
Lyon	2 540	1,2	Normandie	2 610	1,3
Auvergne-Rhône-Alpes	6 339	1,2	Bordeaux	2 515	1,3
Besançon	980	1,3	Limoges	572	1,5
Dijon	1 472	1,6	Poitiers	1 480	1,4
Bourgogne-Franche-Comté	2 452	1,5	Nouvelle-Aquitaine	4 567	1,4
Bretagne (Rennes)	1 933	1,0	Montpellier	2 192	1,3
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	2 213	1,4	Toulouse	1 598	0,9
Corse	267	1,6	Occitanie	3 790	1,1
Nancy-Metz	2 088	1,5	Pays de la Loire (Nantes)	2 407	1,0
Reims	1 312	1,6	Aix-Marseille	2 101	1,1
Strasbourg	1 676	1,5	Nice	1 483	1,2
Grand Est	5 076	1,5	Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 584	1,1
Amiens	2 162	1,7	<b>France métropolitaine</b>	<b>48 264</b>	<b>1,2</b>
Lille	3 912	1,4	Guadeloupe	508	1,7
Hauts-de-France	6 074	1,5	Guyane	544	1,9
Créteil	3 022	0,9	Martinique	287	1,3
Paris	804	0,8	Mayotte	267	0,7
Versailles	3 126	0,8	La Réunion	1 255	1,7
Île-de-France	6 952	0,8	<b>DOM</b>	<b>2 861</b>	<b>1,5</b>
			<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>51 125</b>	<b>1,2</b>

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEPP

## 4.19 Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 1

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 152 200 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale, 70 % en classe ordinaire et 30 % en **ULIS (1)**. Quand ils intègrent un établissement scolaire du second degré « à l'heure » (11 ans), les élèves handicapés sont peu nombreux et pour la plupart scolarisés dans une classe ordinaire (87 % d'entre eux). Puis, la part de la scolarité en ULIS progresse : elle concerne un tiers des effectifs âgés de 13 à 15 ans, fin de la scolarité obligatoire, et décroît au-delà. Près d'un tiers des élèves en situation de handicap sont des filles (30 %). Ce taux est plus élevé en ULIS (37 %).

Un tiers des élèves bénéficie d'une **aide humaine, individuelle ou mutualisée**, soit 55 200 élèves (2). Tous troubles confondus, la part des élèves accompagnés varie entre 45 % et 47 % à l'exception des élèves souffrant de troubles auditifs et de troubles intellectuels et cognitifs qui sont moins aidés (respectivement 25 % et 19 %) et des troubles de la sphère de l'autisme qui en bénéficient pour 62 % d'entre eux.

L'attribution de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 22 % des élèves : 64 % des élèves présentant des troubles visuels, 57 % des élèves handicapés moteur, 39 % des élèves présentant des troubles du langage ou de la parole et 37 % des déficients auditifs (3).

### Précisions

**Population concernée** - Élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

**Classification des principales déficiences présentées par les élèves** - Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 16.36 ; 15.04.

#### Source

MENJ-MESRI-DEPP et MENJ-DGESCO, Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

## 1 Répartition selon l'âge et le type de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le second degré en 2018-2019

	Scolarisation en classe ordinaire (y compris Segpa et EREA)			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)
11 ans et moins	12 756	87,0	24,0	1 906	13,0	32,7	14 662	100,0	25,2
12 ans	21 615	71,0	26,9	8 841	29,0	36,3	30 456	100,0	29,6
13 ans	19 379	66,2	26,1	9 892	33,8	35,0	29 271	100,0	29,1
14 ans	16 567	64,5	24,7	9 127	35,5	36,5	25 694	100,0	28,9
15 ans	13 139	64,3	26,2	7 300	35,7	36,5	20 439	100,0	29,9
16 ans	9 751	73,3	28,6	3 543	26,7	39,4	13 294	100,0	31,5
17 ans	8 135	75,3	30,0	2 672	24,7	40,4	10 807	100,0	32,5
18 ans	4 032	78,0	31,5	1 138	22,0	41,9	5 170	100,0	33,8
19 ans	1 325	79,0	35,5	353	21,0	37,4	1 678	100,0	35,9
20 ans et plus	642	84,4	37,9	119	15,6	46,2	761	100,0	39,2
<b>Total</b>	<b>107 341</b>	<b>70,5</b>	<b>26,7</b>	<b>44 891</b>	<b>29,5</b>	<b>36,6</b>	<b>152 232</b>	<b>100,0</b>	<b>29,6</b>

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

**Lecture** : 20 % des élèves handicapés dans le second degré sont âgés de 12 ans. 29,6 % de ces élèves de 12 ans sont des filles.

© DEPP

## 2 Répartition selon le trouble et le type d'accompagnement en 2018-2019

	Accompagnement individuel		Accompagne- ment mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accom- pagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels ou cognitifs	524	3 895	5 511	9 930	18,5	43 844	53 774
Troubles du psychisme	1 171	5 400	4 726	11 297	45,1	13 743	25 040
Troubles du langage et de la parole	284	6 549	10 771	17 604	47,1	19 740	37 344
Troubles auditifs	66	454	377	897	24,7	2 739	3 636
Troubles visuels	253	590	423	1 266	45,3	1 526	2 792
Troubles viscéraux	182	333	341	856	47,0	966	1 822
Troubles moteurs	1 066	2 056	2 370	5 492	49,9	5 523	11 015
Plusieurs troubles associés	411	1 908	2 900	5 219	47,8	5 705	10 924
Autres troubles	202	1 054	1 401	2 657	45,1	3 228	5 885
<b>Total</b>	<b>4 159</b>	<b>22 239</b>	<b>28 820</b>	<b>55 218</b>	<b>36,3</b>	<b>97 014</b>	<b>152 232</b>
<i>dont troubles du spectre de l'autisme</i>	<i>1 177</i>	<i>3 940</i>	<i>2 195</i>	<i>7 312</i>	<i>62,5</i>	<i>4 382</i>	<i>11 694</i>

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

© DEPP

## 3 Accompagnement par un enseignant spécialisé, financement de matériel pédagogique et utilisation de transport spécifique selon le trouble en 2018-2019

	Part des élèves handicapés bénéficiant (%)		
	d'un enseignant spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	6,0	4,9	25,4
Troubles du psychisme	3,1	9,5	11,5
Troubles du langage et de la parole	1,1	38,5	5,7
Troubles auditifs	13,0	36,7	15,1
Troubles visuels	8,5	63,7	19,4
Troubles viscéraux	1,6	20,4	17,1
Troubles moteurs	1,5	57,3	23,7
Plusieurs troubles associés	2,3	29,0	14,2
Autres troubles	1,4	20,8	7,3
<b>Total</b>	<b>3,0</b>	<b>22,1</b>	<b>16,2</b>
<i>dont troubles du spectre de l'autisme</i>	<i>3,1</i>	<i>18,3</i>	<i>20,7</i>

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

© DEPP

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire hors Segpa.

## 4.20 Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 2

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 107 300 élèves en situation de handicap fréquentent une classe ordinaire dans un établissement scolaire du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale. 60 % des élèves suivent une formation en collège, 14 % en Segpa, 15 % un enseignement professionnel et 11 % un enseignement général et technologique au lycée (1). Seuls 3 % des élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs **scolarisés individuellement** suivent une formation générale ou technologique en lycée alors que 80 % d'entre eux sont scolarisés dans une classe ordinaire de niveau collège, Segpa comprises. La proportion est respectivement de 23 % et 58 % pour les élèves présentant un trouble physique (troubles viscéraux, sensoriels ou moteurs).

À la dernière rentrée scolaire, les ULIS ont accueilli 44 900 élèves en situation de handicap ; neuf élèves sur dix sont scolarisés dans le secteur public (2). En cinq ans, tous types d'établissements confondus, les ULIS ont accueilli 15 800 élèves supplémentaires, soit une progression annuelle moyenne de 9 %. L'évolution est de 12 % pour les lycées. Au collège, la scolarisation en ULIS concerne 37 300 des élèves, soit 1,1 % des effectifs de collégiens.

Ce sont dans les académies de Guyane et de Guadeloupe que l'on observe les taux les plus élevés (plus de 2 %) alors que les plus bas concernent huit académies : Mayotte, Rennes, Lille, Aix-Marseille, Rouen, Nice, Versailles et Créteil (moins de 1 %) (3).

### Précisions

**Population concernée** - Élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

**Classification des principales déficiences présentées par les élèves, principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap** - Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 16.36 ; 15.04.

#### Source

MENJ-MESRI-DEPP et MENJ-DGESCO, Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.



## 1 Les élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire selon le trouble et le type de formation en 2018-2019

	Formations en collège (hors Segpa)	Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations GT en lycée	Total
Troubles intellectuels ou cognitifs	10 181	7 834	4 268	635	22 918
Troubles du psychisme	13 310	3 174	2 500	1 689	20 673
Troubles du langage ou de la parole	22 295	2 343	4 731	3 790	33 159
Troubles auditifs	1 654	113	603	674	3 044
Troubles visuels	1 419	67	370	650	2 506
Troubles viscéraux	957	69	267	364	1 657
Troubles moteurs	5 809	255	1 510	2 204	9 778
Plusieurs troubles associés	5 392	911	1 189	831	8 323
Autres troubles	3 194	612	740	737	5 283
<b>Total</b>	<b>64 211</b>	<b>15 378</b>	<b>16 178</b>	<b>11 574</b>	<b>107 341</b>
<i>dont troubles du spectre de l'autisme</i>	<i>5 206</i>	<i>295</i>	<i>1 035</i>	<i>1 485</i>	<i>8 021</i>

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

© DEPP

## 2 Évolution des effectifs des ULIS

	2001	2004	2010	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2017	2018
Collège	2 111	5 538	17 703	22 194	22 284	24 781	27 548	30 006	34 762	37 291
Lycée (LP et LEGT)		450	2 419	3 474	3 474	4 186	4 832	5 826	6 786	7 214
EREA			107	123	123	155	208	228	325	386
<b>Total</b>	<b>2 111</b>	<b>5 988</b>	<b>20 229</b>	<b>25 791</b>	<b>25 881</b>	<b>29 122</b>	<b>32 588</b>	<b>36 060</b>	<b>41 873</b>	<b>44 891</b>
Part du public (%)	91,8	89,0	89,7	89,6	89,6	89,6	89,7	89,4	90,0	90,0

► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé, MENJ.

© DEPP

## 3 Part des effectifs en ULIS par rapport aux effectifs scolarisés en collège en 2018-2019

Académies et régions académiques	Effectifs d'élèves en ULIS collège	Élèves en ULIS collège (%)	Académies et régions académiques	Effectifs d'élèves en ULIS collège	Élèves en ULIS collège (%)
Clermont-Ferrand	1 021	1,7	Caen	896	1,3
Grenoble	1 699	1,0	Rouen	869	0,9
Lyon	1 989	1,2	Normandie	1 765	1,1
Auvergne-Rhône-Alpes	4 709	1,2	Bordeaux	1 990	1,3
Besançon	639	1,1	Limoges	347	1,1
Dijon	773	1,0	Poitiers	1 085	1,3
Bourgogne-Franche-Comté	1 412	1,1	Nouvelle-Aquitaine	3 422	1,3
Bretagne (Rennes)	1 373	0,8	Montpellier	1 684	1,3
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 581	1,3	Toulouse	1 618	1,2
Corse	127	1,0	Occitanie	3 302	1,2
Nancy-Metz	1 385	1,3	Pays de la Loire (Nantes)	1 928	1,0
Reims	727	1,1	Aix-Marseille	1 304	0,9
Strasbourg	1 234	1,4	Nice	923	0,9
Grand Est	3 346	1,3	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 227	0,9
Amiens	1 542	1,6	<b>France métropolitaine</b>	<b>34 646</b>	<b>1,1</b>
Lille	1 923	0,9	Guadeloupe	577	2,2
Hauts-de-France	3 465	1,1	Guyane	634	2,7
Créteil	2 221	0,9	Martinique	324	1,7
Paris	926	1,1	Mayotte	234	0,8
Versailles	2 842	0,9	La Réunion	876	1,4
Île-de-France	5 989	1,0	<b>DOM</b>	<b>2 645</b>	<b>1,7</b>
			<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>37 291</b>	<b>1,1</b>

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MENJ.

© DEPP

À la rentrée 2017, 23% des enfants en situation de handicap nés en 2005 atteignent « à l'heure » la classe de cinquième ou de cinquième **Segpa** (y compris **ULIS**). C'est notamment le cas pour 63% des élèves ayant un trouble visuel et 53% de ceux ayant un trouble moteur, mais pour seulement 9% des enfants avec des troubles intellectuels et cognitifs (1).

50% des élèves en situation de handicap nés en 2005 sont **scolarisés en classe ordinaire** à 12 ans alors qu'ils étaient 45% à 10 ans. Parallèlement, la part des élèves scolarisés en ULIS baisse de 10 points entre 10 et 12 ans. Ces deux tendances s'expliquent par un passage fréquent d'ULIS-école en Segpa (2)(3). C'est le cas, en particulier, des jeunes ayant des troubles intellectuels ou cognitifs, mais aussi de ceux issus

de milieux défavorisés dont la part de scolarisation en ULIS a baissé de 14 points entre 2015 et 2017. Les élèves de milieux défavorisés restent malgré tout plus nombreux à être scolarisés en ULIS (31% contre 22% des élèves de milieux très favorisés).

18% des élèves nés en 2005 sont **scolarisés en milieu spécialisé** à 12 ans contre 14% à 10 ans. C'est surtout le cas des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (32%), de ceux présentant plusieurs troubles associés (28%) et de ceux ayant une déficience auditive (21%). À 12 ans, si la part des enfants en situation de handicap scolarisés en milieu spécialisé augmente quelle que soit l'**origine sociale**, cette hausse est légèrement plus importante pour les élèves des milieux les moins favorisés.

### Précisions

**Le Panel** - À la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005. Cette fiche porte sur plus de 7 000 élèves nés en 2005 recrutés en 2013 ou en 2014 dont les familles ont répondu à une enquête portant sur leurs conditions de vie, leurs attentes vis-à-vis de l'institution scolaire et les modalités de compensation du handicap. Les conditions de scolarisation sont également collectées dans les enquêtes annuelles. Les effectifs ont été pondérés pour représenter l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2005 scolarisés dans un établissement scolaire ou médico-social de France métropolitaine et des DOM (hors Mayotte). La nature du

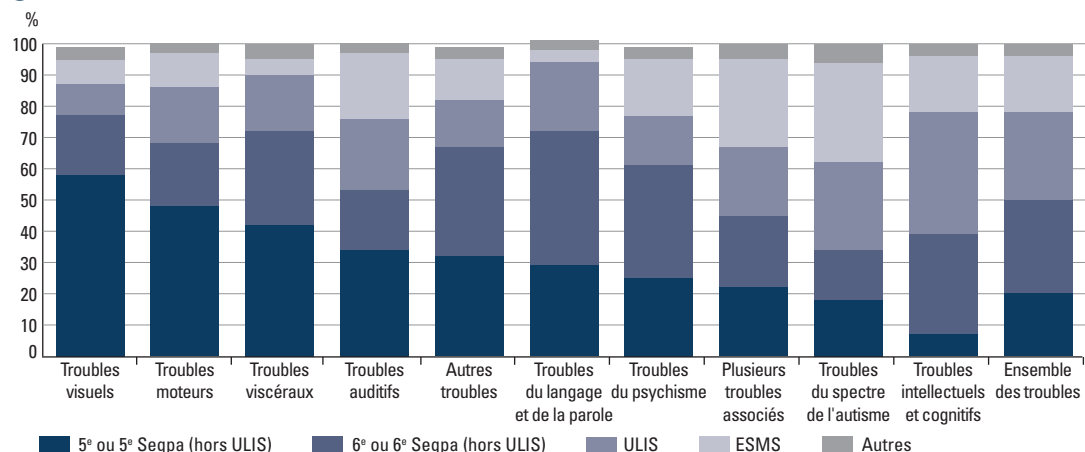
trouble est celle recueillie au moment du recrutement. Elle constitue le principal critère de sondage à côté de l'année et du mois de naissance. Le sondage utilisé est un tirage à probabilités inégales afin de garantir la représentativité de tous les troubles.

**Classification des principales troubles** - Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 19.01 ; 18.26 ; 16.36 ; 16.26 ; 15.04.
- MENJ-MESRI-DEPP, 2017, *Éducation & formations*, n°95.

## 1 Situation scolaire à douze ans selon la nature du trouble en 2017-2018, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

## 2 Parcours scolaires de dix à douze ans (rentrées 2015 à 2017) des élèves en situation de handicap nés en 2005 selon la nature du trouble, en %

Nature du trouble	Troubles visuels	Troubles moteurs	Troubles viscéraux	Troubles auditifs	Autres troubles	Troubles du langage et de la parole	Troubles du psychisme	Plusieurs troubles associés	Troubles du spectre de l'autisme	Troubles intellectuels et cognitifs	Ensemble des troubles
Classes ordinaires sans redoublement à 5°	52	46	38	32	28	26	22	19	16	6	17
ULIS ou ESMS à 5°	5	1	3	1	1	0	1	1	1	0	1
5° Segpa	1	1	1	0	2	2	2	2	1	1	1
<b>En 5° ou 5° Segpa en 2017 (hors ULIS)</b>	<b>58</b>	<b>48</b>	<b>42</b>	<b>34</b>	<b>32</b>	<b>29</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>18</b>	<b>7</b>	<b>20</b>
Classes ordinaires avec redoublements à 6°	13	14	21	11	22	26	20	14	9	8	14
ULIS à 6°	3	1	1	1	2	3	2	2	2	5	3
ESMS à 6°	1	0	3	3	2	1	1	0	0	0	1
Autres parcours à 6° en 2017	1	0	1	1	2	1	1	0	1	1	1
Classes ordinaires à 6° Segpa	1	2	3	2	5	7	7	2	1	4	4
ULIS ou ESMS à 6° Segpa	1	2	2	1	3	6	5	5	2	14	8
<b>En 6° ou 6° Segpa en 2017 (hors ULIS)</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>19</b>	<b>35</b>	<b>43</b>	<b>36</b>	<b>23</b>	<b>16</b>	<b>32</b>	<b>30</b>
ULIS - école	1	3	2	4	2	2	2	2	4	4	3
ULIS - 6°	5	11	12	12	10	15	11	15	19	31	21
ULIS - 5°	5	4	3	5	3	4	2	3	5	3	3
ULIS - collège autres niveaux ou n. d.	0	1	1	1	0	1	2	1	1	2	1
<b>En ULIS en 2017</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>23</b>	<b>15</b>	<b>22</b>	<b>16</b>	<b>22</b>	<b>28</b>	<b>39</b>	<b>28</b>
ULIS école à ESMS	6	8	1	15	11	2	12	20	23	12	12
ESMS majoritairement	2	2	2	3	2	1	5	8	8	6	5
Autres parcours à ESMS en 2017	0	1	1	2	1	0	1	1	1	0	1
<b>En ESMS en 2017</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>21</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>28</b>	<b>32</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
Autres (1)	4	3	5	3	4	3	4	5	6	4	4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

n.d. : niveau non déterminé.

1. Sont rassemblés dans « Autres », les élèves partis à l'étranger, non scolarisés, les élèves non retrouvés, ainsi que les élèves décédés.

**Lecture** : 52 % des élèves déficients visuels entrent à l'heure en 5° (hors ULIS) après un parcours sans redoublement pour 17 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap ; 5 % arrivent à ce niveau après une scolarité en ULIS ou en établissement de soin ou médico-social (ESMS) ; 1 % entrent en 5° Segpa. Au total 58 % des élèves déficients visuels sont parvenus en 2017 en 5° (hors ULIS) contre 20 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2005.

## 3 Niveau atteint à dix ans et à douze ans selon l'origine sociale en 2015-2016 et en 2017-2018, en %

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Ensemble
Classe ordinaire à 10 ans	61	58	49	36	45
dont CM2 à 10 ans	39	31	24	15	22
Classe ordinaire à 12 ans	58	59	51	46	50
dont 5° ou 5° Segpa	36	29	21	14	20
ULIS à 10 ans	23	27	35	45	38
ULIS à 12 ans	22	23	28	31	28
ESMS à 10 ans	11	11	13	15	14
ESMS à 12 ans	14	15	17	20	18
Autres parcours à 10 ans	5	4	3	3	3
Autres parcours à 12 ans	5	3	4	4	4

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

À la rentrée 2017, 36 % des élèves en situation de handicap nés en 2001 sont scolarisés dans la voie professionnelle hors ULIS, le plus souvent en certificat d'aptitude professionnelle (CAP) (21 %). Ce sont les jeunes présentant des troubles intellectuels ou cognitifs qui sont proportionnellement les plus nombreux à préparer un CAP, souvent après une **Segpa (1) (2)**. À l'inverse, les jeunes présentant un trouble visuel sont près de la moitié à être scolarisés en voie générale ou technologique sans avoir connu de redoublement. Les élèves ayant suivi des parcours en **classes ordinaires** mais avec un redoublement sont plus souvent en seconde professionnelle et ceux ayant eu un parcours en Segpa ou en **ULIS** préparent davantage un CAP (2). Entre 14 et 16 ans, la part des élèves scolarisés en classe ordinaire augmente faiblement, mais la part des élèves « à l'heure » diminue quelle que soit **l'origine sociale (3)**.

Entre 14 et 16 ans, la part des élèves en ULIS baisse de 26 % à 12 %. Les jeunes les plus fréquemment scolarisés en ULIS restent ceux présentant des troubles intellectuels ou cognitifs (18 %) et ceux présentant des troubles du spectre de l'autisme (12 %). Parmi les élèves scolarisés en ULIS, la plupart sont en voie professionnelle.

24 % des élèves de 16 ans sont **scolarisés en milieu spécialisé (ESMS)** en 2017. Cette part augmente par rapport à 2015 pour la plupart des troubles à l'exception des troubles auditifs et des troubles du psychisme. Les jeunes de milieux défavorisés restent proportionnellement plus scolarisés en ESMS (3).

La proportion d'élèves dont la situation n'est pas connue (décrochage scolaire et autres situations) augmente fortement entre 14 ans et 16 ans.

### Précisions

**Le Panel** - À la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005. Cette fiche porte sur plus de 5 600 élèves nés en 2001 recrutés en 2013 dont les familles ont répondu à une enquête portant sur leurs conditions de vie, leurs attentes vis-à-vis de l'institution scolaire et les modalités de compensation du handicap. Les conditions de scolarisation sont également collectées dans les enquêtes annuelles. Les effectifs ont été pondérés pour représenter l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2001 scolarisés dans un établissement scolaire ou médico-social de France métropolitaine et des DOM (hors Mayotte). La nature du trouble est celle recueillie au moment du recrutement. Elle consti-

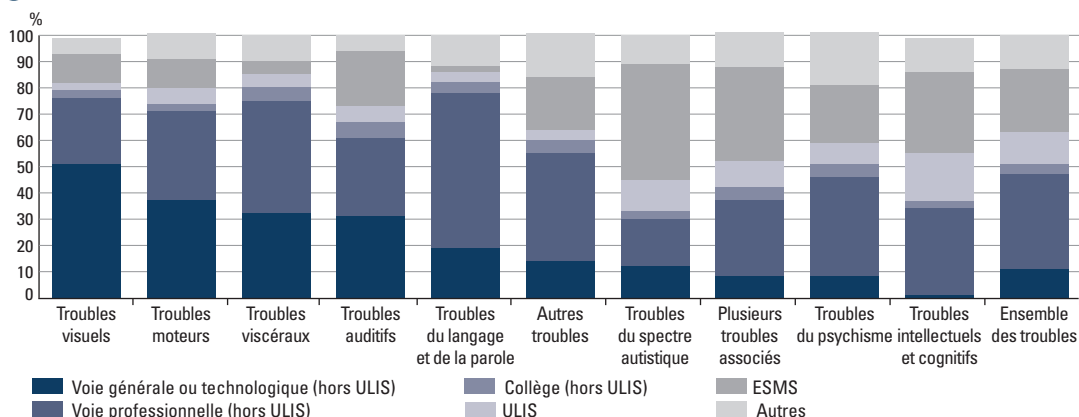
tue le principal critère de sondage à côté de l'année et du mois de naissance. Le sondage utilisé est un tirage à probabilités inégales afin de garantir la représentativité de tous les troubles.

**Classification des principales déficiences** - Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 16.36 ; 15.04.
- MENJ-MESRI-DEPP, 2017, *Éducation & formations*, n°95.

## 1 Situation scolaire à seize ans selon la nature du trouble en 2017-2018, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

## 2 Parcours scolaires de quatorze ans à seize ans (rentrées 2015 à 2017) des élèves en situation de handicap nés en 2001 selon la nature du trouble, en %

Nature du trouble	Troubles visuels	Troubles moteurs	Troubles viscéraux	Troubles auditifs	Troubles du langage et de la parole	Autres troubles	Trouble du spectre de l'autisme	Plusieurs troubles associés	Troubles du psychisme	Troubles intellectuels et cognitifs	Ensemble des troubles
En 1 <sup>re</sup> GT sans redoublement	39	25	21	23	10	8	8	4	3	0	6
En 2 <sup>de</sup> GT après redoublement	11	11	11	7	9	6	5	4	5	1	5
<b>Voie générale ou technologique (GT) en 2017 - hors ULIS</b>	<b>51</b>	<b>37</b>	<b>32</b>	<b>31</b>	<b>19</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>11</b>
En 1 <sup>re</sup> professionnelle sans redoublement	6	10	11	6	9	8	4	4	3	1	4
En 2 <sup>de</sup> professionnelle après redoublement	9	13	16	11	19	12	4	8	9	3	8
<b>Sous total Bac professionnel en 2017</b>	<b>15</b>	<b>23</b>	<b>27</b>	<b>18</b>	<b>29</b>	<b>20</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>12</b>
En CAP 1 <sup>re</sup> année après parcours en Segpa	5	2	3	2	8	7	3	7	11	17	11
En CAP 1 <sup>re</sup> année après autres parcours	5	6	9	6	14	9	5	5	10	9	9
En CAP 2 <sup>de</sup> année	1	2	1	1	3	1	1	3	1	0	1
<b>Sous total CAP en 2017</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>22</b>	<b>27</b>	<b>21</b>
En apprentissage	0	1	2	2	5	4	1	2	3	3	3
<b>Voie professionnelle en 2017 - hors ULIS</b>	<b>25</b>	<b>34</b>	<b>43</b>	<b>30</b>	<b>59</b>	<b>41</b>	<b>18</b>	<b>29</b>	<b>38</b>	<b>33</b>	<b>36</b>
ULIS - collège	1	1	1	2	1	0	3	3	2	3	2
ULIS - voie professionnelle	1	4	3	3	3	4	7	6	5	15	9
ULIS - voie générale ou technologique	2	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0
<b>ULIS en 2017</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>18</b>	<b>12</b>
En ESMS depuis plus de cinq ans	3	6	0	8	0	12	26	20	11	13	11
ULIS ou autres parcours puis ESMS	8	5	5	13	1	8	19	16	11	19	13
<b>ESMS en 2017</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>21</b>	<b>2</b>	<b>20</b>	<b>44</b>	<b>36</b>	<b>22</b>	<b>31</b>	<b>24</b>
Maintien au collège	3	3	5	6	4	5	3	5	5	3	4
<b>Autres situations (1)</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

1. Élèves non scolarisés ou en décrochage scolaire (4 %) ; élèves dont la trace a été perdue (9 %), mais possiblement non scolarisés dans la mesure où ils ne sont plus soumis à l'obligation scolaire ; élèves décédés (2,3 % des élèves nés en 2001 qui présentaient un trouble viscéral sont décédés).

**Lecture** : 51 % des élèves déficients visuels sont dans la voie générale ou technologique (hors ULIS) en 2017 contre 11 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2001 ; 39 % ont fait un parcours de la sixième à la première générale ou technologique sans redoublement pour 6 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap ; 25 % sont en formation professionnelle (hors ULIS) pour 36 % de l'ensemble des élèves ; 3 % sont en ULIS à 16 ans, 11 % sont en établissement de soins ou médico-social pour respectivement 12 % et 24 % des élèves en situation de handicap nés en 2001.

## 3 Mode de scolarisation à quatorze ans et à seize ans selon l'origine sociale, en %

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Ensemble
Classe ordinaire à 14 ans	64	57	51	42	49
dont 3 <sup>e</sup> à 14 ans	36	22	16	9	15
Classe ordinaire à 16 ans	65	58	53	45	51
dont 1 <sup>re</sup> GT ou pro à 16 ans	27	16	10	6	10
ULIS à 14 ans	20	24	23	29	26
ULIS à 16 ans	10	12	10	12	12
ESMS à 14 ans	14	16	22	24	22
ESMS à 16 ans	16	19	24	28	24
Autre situation à 14 ans	2	3	4	4	4
Autre situation à 16 ans	9	12	13	15	13

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP



## Première évaluation des acquis des élèves en situation de handicap

► Pour la première fois, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a mis en place un dispositif d'évaluation permettant de mesurer le niveau des acquis d'élèves en situation de handicap. Les élèves présentant des troubles intellectuels ou cognitifs (TIC) sont plus souvent en difficulté, même si plus d'un tiers d'entre eux atteint le niveau attendu à leur âge. Parmi ceux atteints de troubles physiques, les élèves déficients visuels présentent les meilleures performances.

Le niveau de scolarisation est en cohérence avec le niveau constaté de l'élève. Les performances varient selon l'origine sociale, notamment parmi les élèves présentant des troubles physiques. Enfin, hormis en calcul, les écarts entre sexes sont peu marqués.

Françoise Champault, Reinaldo Dos Santos et Stéphane Herrero, DEPP-B2

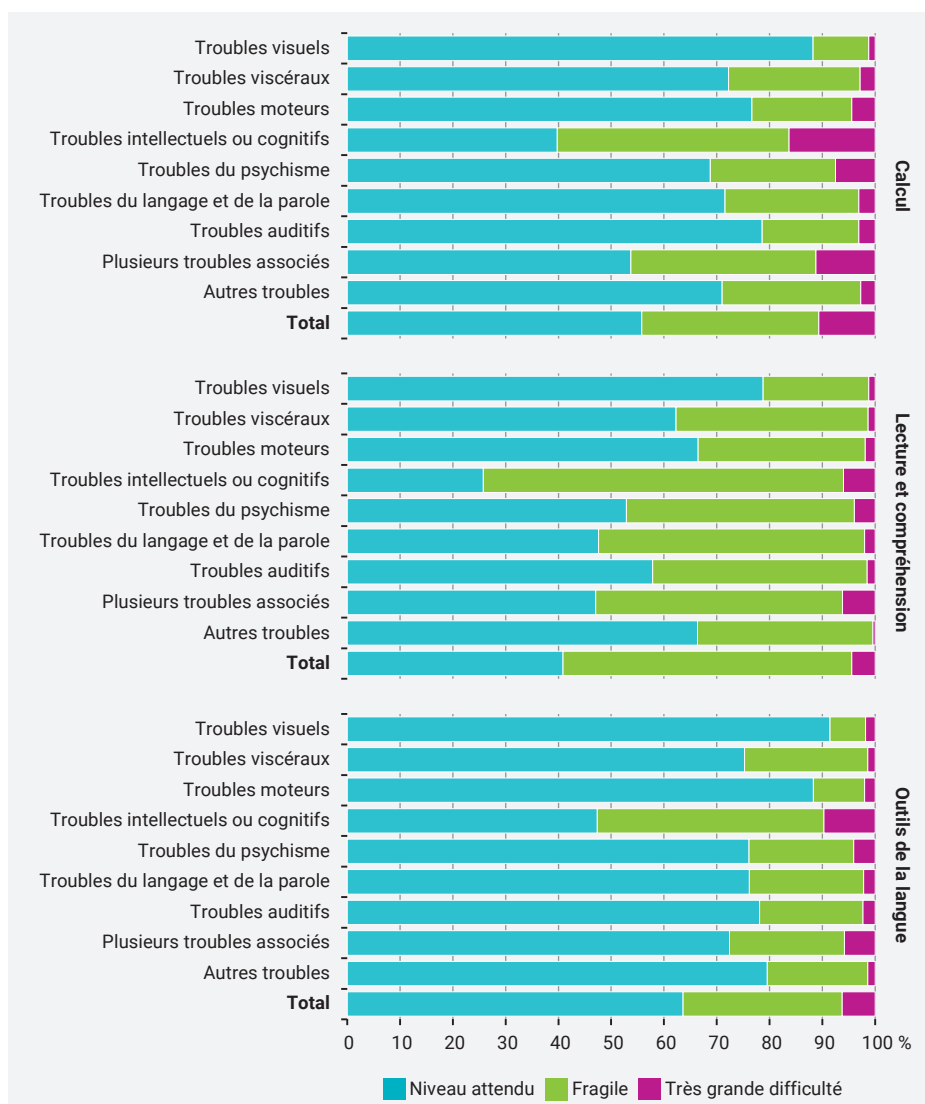
Un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005 est suivi depuis 2013 par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Ceux qui étaient scolarisés en milieu ordinaire, soit 60 % de l'ensemble, ont participé au deuxième trimestre 2016 à un dispositif d'évaluation standardisée permettant de mesurer leurs acquis dans quatre domaines : la lecture et la compréhension, la maîtrise des « outils de la langue », la numération et le calcul (voir « méthodologie »). Pour la première fois, on dispose donc d'une photographie du niveau des acquis des élèves en situation de handicap suivant une scolarité en classe ordinaire ou en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS).

### Les élèves présentant des troubles intellectuels ou cognitifs, ou ayant plusieurs troubles associés, sont plus souvent en difficulté

Pour chaque compétence évaluée, le niveau des acquis se distribue différemment selon le trouble. Tous types de scolarisations confondus, on peut ainsi distinguer deux principaux groupes.

Le premier groupe est constitué des élèves présentant des troubles intellectuels ou cognitifs et, dans une moindre mesure, les élèves ayant plusieurs troubles associés. Ces élèves ont des performances inférieures à la moyenne globale des élèves pour chaque domaine évalué. Cependant, plus d'un tiers des élèves avec des troubles intellectuels ou cognitifs ont des performances correspondant au niveau attendu pour leur âge (CM2 ou plus),

### ► 1 Niveau des acquis des élèves selon le trouble



**Lecture** : 88,2 % des élèves déficients visuels ont le « niveau attendu » en calcul en fin de CM2.  
**Source** : MENJ-DEPP, Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005.

Réf. : Note d'Information, n° 19.01. © DEPP

que ce soit dans le domaine des « outils de la langue » (47,4 %), en calcul (39,8 %) et, dans une moindre mesure, en lecture et compréhension (25,8 %) ► **figure 1**. À l’opposé, ils sont 16,3 % en calcul, 6,0 % en lecture et compréhension et 9,7 % pour les « outils de la langue » à présenter de grandes difficultés et à avoir un niveau équivalent au CP, voire inférieur. Le second groupe est constitué des élèves présentant des troubles relevant d’une déficience physique. Leurs résultats se rapprochent le plus de ceux des élèves évalués régulièrement par la DEPP pour la même catégorie d’âge. Ainsi, la part de ces élèves atteignant le niveau attendu représente 78,0 % en calcul, 65,9 % en lecture et compréhension et 85,4 % en « outils de la langue ». La part de ces élèves en grande difficulté s’élève quant à elle à 3,6 % en calcul, 1,7 % en lecture et 2,0 % en compréhension et en « outils de la langue ».

### De meilleures performances parmi les élèves déficients visuels

L’analyse des résultats selon le type de trouble permet de constater que les élèves ayant des troubles visuels se distinguent assez nettement. De fait, quelle que soit la compétence évaluée, leurs résultats sont sensiblement supérieurs à

ceux des élèves présentant d’autres troubles physiques. C’est donc parmi eux que l’on trouve le plus d’élèves qui se rapprochent du niveau attendu : 88,2 % en calcul, 78,8 % en lecture et compréhension et 91,5 % pour les « outils de la langue ». Ces résultats rejoignent ceux observés parmi l’ensemble des élèves en début de sixième dans d’autres évaluations mises en œuvre par la DEPP. La faiblesse relative des performances en lecture doit être nuancée. En effet, la difficile adaptabilité du test sur écran semble avoir particulièrement fragilisé ces élèves sur les exercices de lecture.

### Pour les élèves scolarisés en classe ordinaire, le niveau de scolarisation est le plus souvent cohérent avec le niveau constaté de l’élève

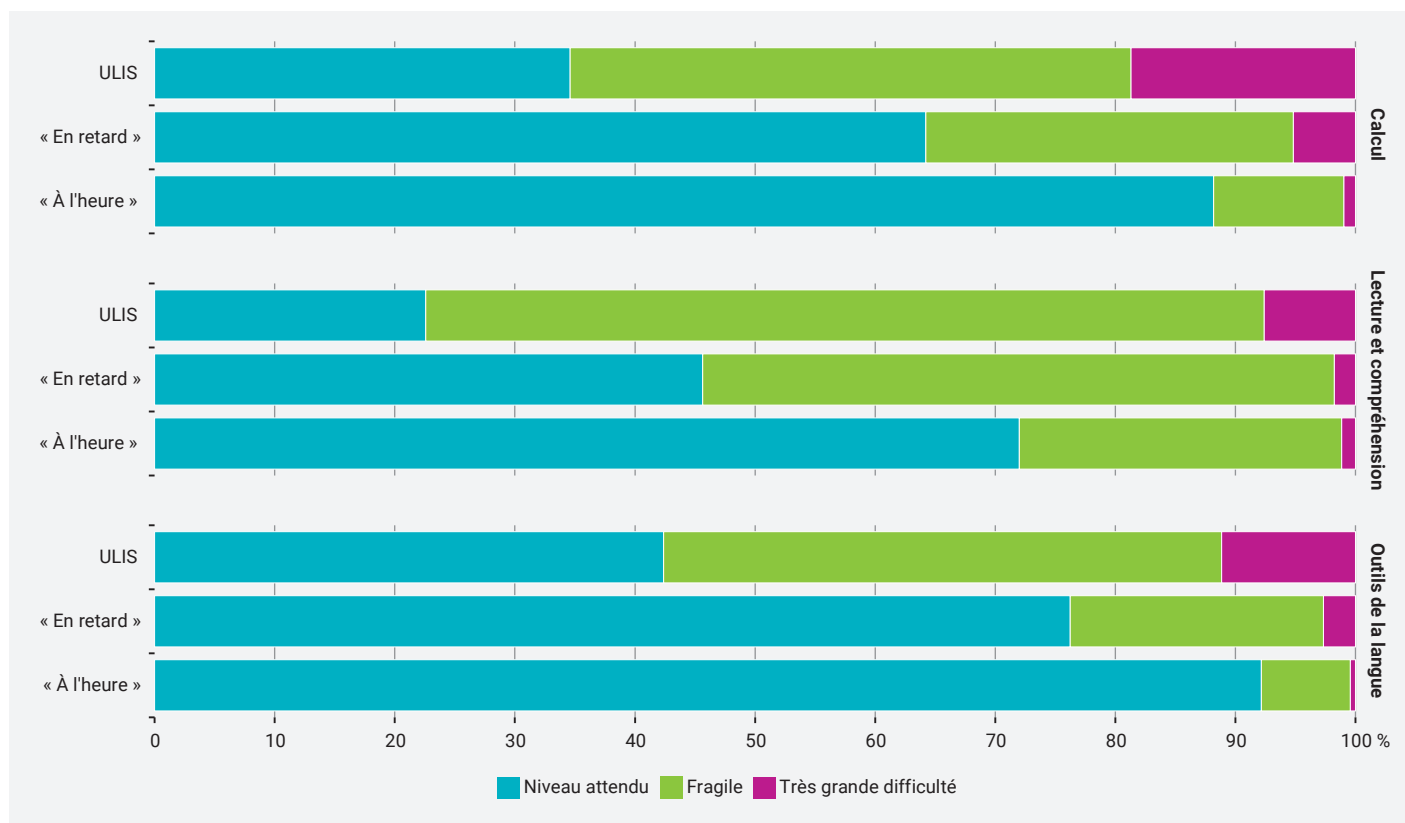
En 2015-2016, tous types de troubles confondus, 25 % des élèves évalués sont en classe de CM2 et ne sont donc pas en situation de retard scolaire. Ils sont 25 % à être en CM1 (retard d’un an) et seulement 1 % à être en CE1 ou CE2. Enfin, 49 % d’entre eux sont scolarisés dans un dispositif ULIS. Accompagnés par un enseignant spécialisé, ces élèves bénéficient à certains moments d’une inclusion en classe ordinaire. Jusqu’en 2017, il n’était pas possible

de connaître le niveau de scolarisation de ces élèves (CM1, CM2 ou autre).

Les élèves présentant un trouble physique sont majoritairement « à l’heure ». Ainsi, 60,1 % de ces élèves sont scolarisés en CM2, 23,1 % en CM1 et 16,3 % en ULIS. Les élèves ayant des troubles intellectuels ou cognitifs représentent le contingent le plus important des scolarisations en ULIS. Ainsi, 74,6 % des élèves en ULIS ont des troubles intellectuels ou cognitifs, 16,5 % des troubles du psychisme, 3,9 % des troubles physiques et 5,0 % plusieurs troubles ou des troubles autres.

Pour les élèves scolarisés en classe ordinaire, on observe que la classe dans laquelle l’élève est scolarisé est très généralement en accord avec les performances constatées pour cet élève lors des passations ► **figure 2**. Ainsi, les élèves suivant une scolarité en classe de CM2 ont généralement le niveau attendu lors des passations. Ils sont 88,2 % dans ce cas en calcul, 72,0 % en lecture et compréhension et 92,2 % pour les « outils de la langue ». Les élèves pris en charge dans les ULIS sont plus souvent en très grande difficulté scolaire : ils correspondent à 84,9 % des élèves qui présentent de très faibles performances pour le calcul, 83,2 % pour la lecture et la compréhension et 87,2 % pour les « outils de la langue ».

## ► 2 Niveau des acquis des élèves selon la classe de scolarisation



Lecture : 88,2 % des élèves à l’heure, scolarisés en CM2 ont le niveau attendu en calcul en fin de CM2.  
Source : MENJ-DEPP, Panel d’élèves en situation de handicap nés en 2005.

Réf. : Note d’Information, n° 19.01. © DEPP

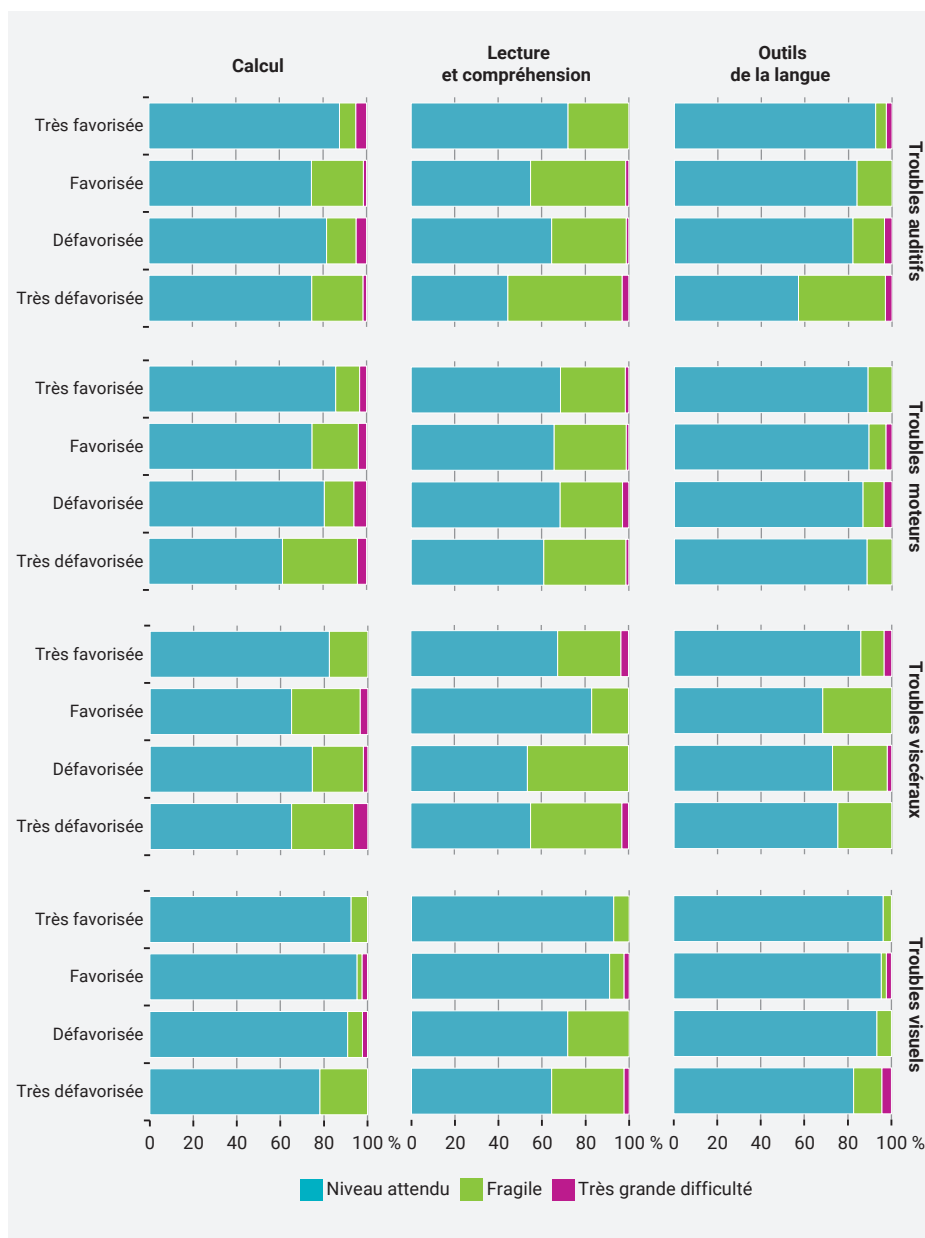


## Des écarts selon l'origine sociale plus marqués parmi les élèves présentant des déficiences physiques

Parmi les élèves avec des troubles physiques, et tout particulièrement pour les élèves déficients visuels, les différences scolaires mesurées par les scores sont aussi importantes selon l'origine sociale que pour les élèves du même âge sans reconnaissance de handicap. En effet, parmi ceux ayant des troubles visuels, la proportion d'élèves atteignant le niveau attendu croît fortement avec l'origine sociale. Ainsi, en calcul, il varie de 78,2 % pour les élèves les moins favorisés à 92,5 % pour les plus favorisés. En lecture et compréhension, il varie de 64,4 % à 93,0 % et de 82,6 % à 96,3 % pour ce qui concerne les « outils de la langue » ► **figure 3**.

Si l'on observe, pour chaque groupe social, le score moyen des élèves concernés, on constate que l'effet lié à l'origine sociale est essentiellement présent pour les élèves ayant des troubles visuels (25 à 44 points d'écart entre les quartiles extrêmes, selon l'épreuve) ou de troubles auditifs (29 à 52 points d'écart selon l'épreuve). En revanche, pour l'ensemble des autres troubles référencés, on constate que cet écart, à trouble équivalent, entre les élèves issus des catégories les plus favorisées et ceux issus des catégories les plus défavorisées, est bien plus réduit ► **figure 4**. Il ne dépasse 29 points d'écart pour aucun des troubles non physiques. À titre de comparaison, les résultats des évaluations de 2015 sur les compétences du socle en début de sixième montrent que les écarts de scores entre les élèves favorisés socialement et les élèves défavorisés avoisinent les 45 points pour les compétences 1 et 3.

### ► 3 Niveau des acquis selon l'origine sociale des élèves



**Lecture** : parmi les élèves ayant des troubles visuels, 92,5 % ont le niveau attendu en calcul en fin de CM2 parmi ceux issus des milieux sociaux très favorisés contre 78,2 % parmi ceux issus des milieux sociaux très défavorisés.

**Note** : l'indice de position sociale utilisé dans cette étude est l'indice croisé, prenant en compte les PCS du père et de la mère. Rocher T., 2016, « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, p. 5-28, MENESR-DEPP.

Source : MENJ-DEPP, Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005.

Réf. : Note d'Information, n° 19.01. © DEPP

### ► 4 Écart de score moyen entre les quartiles extrêmes de l'indice de position sociale

Trouble détecté	Calcul	Lecture et compréhension	Outils de la langue	Indice de position sociale moyen
Autres troubles	29	12	27	100,7
Plusieurs troubles associés	18	6	8	102,7
Troubles auditifs	29	34	52	102,1
Troubles du langage et de la parole	26	22	24	98,3
Troubles du psychisme	10	7	11	97,0
Troubles intellectuels ou cognitifs	12	8	10	84,9
Troubles moteurs	22	12	18	104,7
Troubles viscéraux	32	20	31	105,0
Troubles visuels	25	44	37	100,7

**Lecture** : quatre groupes d'effectifs égaux ont été constitués selon l'indice de position sociale du parent de référence de chaque élève, du moins favorisé au plus favorisé.

En calcul, l'écart de score moyen entre les deux groupes extrêmes est de 25 points parmi les élèves déficients visuels.

Source : MENJ-DEPP, Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005.

Réf. : Note d'Information, n° 19.01. © DEPP

## Hormis en calcul, les écarts sont peu marqués selon le sexe

Quel que soit le trouble, les filles sont très minoritaires parmi les élèves en situation de handicap ► **figure 5**. En lecture et compréhension ainsi que pour les « outils de la langue », les écarts de performances entre filles et garçons sont fortement lissés par rapport aux écarts constatés dans d'autres enquêtes. Dans les deux domaines, on observe tout de même que les performances

des filles sont sensiblement inférieures à celles des garçons, sauf parmi les élèves ayant des troubles physiques ou plusieurs troubles associés. Pour ces derniers, les résultats observés se rapprochent de ceux issus de l'évaluation de 2015 sur la maîtrise de la compétence 1 du socle commun en début de sixième.

En revanche, les filles réussissent moins bien en calcul quel que soit le trouble. Les écarts sont tout de même moins marqués pour les élèves présentant des troubles physiques. ■

### POUR EN SAVOIR PLUS

la *Note d'Information* 19.01 est en ligne sur [education.gouv.fr/statistiques](http://education.gouv.fr/statistiques)

Pour accéder aux encadrés « **Méthodologie** » et « **Bibliographie** » ou à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format XLS ».

### ► 5 Écart de score moyen entre les filles et les garçons

Type de trouble détecté	Calcul	Lecture et compréhension	Outils de la langue	Part des filles (%)
Troubles intellectuels ou cognitifs	- 8	- 3	- 3	38,0
Troubles du psychisme, troubles du langage ou de la parole	- 15	- 4	- 5	21,3
Troubles auditifs, visuels, moteurs ou viscéraux	- 8	1	3	34,8
Plusieurs troubles associés, autres troubles	- 12	3	5	26,3

**Lecture** : en calcul, l'écart de score moyen entre les filles et les garçons est de 8 points en faveur des garçons parmi les élèves ayant des troubles auditifs, visuels, moteurs ou viscéraux.

**Source** : MENJ-DEPP, Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005.

Réf. : *Note d'Information*, n° 19.01. © DEPP

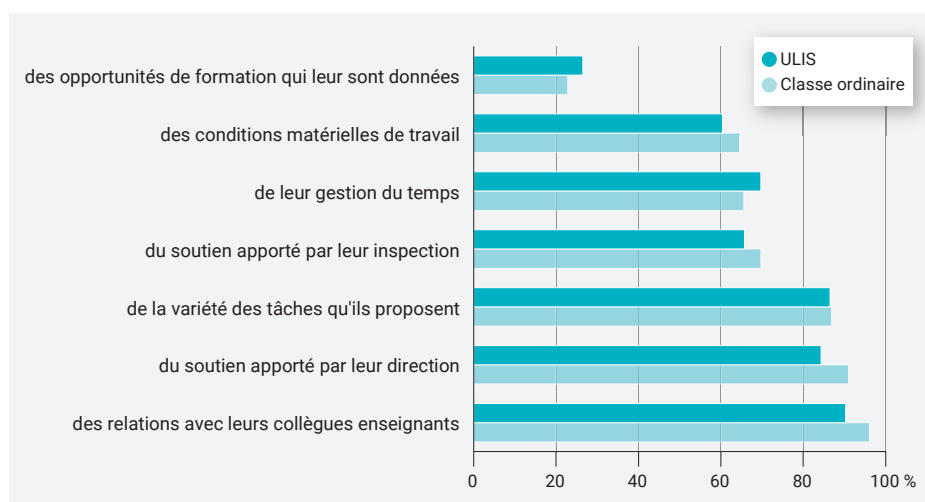
## Les enseignants accueillant des élèves en situation de handicap à l'école

► En 2016, plus de huit enseignants de classe ordinaire sur dix accueillent sans hésitation un élève en situation de handicap. Dans la plupart des cas, cette expérience est pour eux positive, mais peut s'avérer difficile, assez rarement négative. Une partie importante d'entre eux disent avoir besoin de conseils face aux difficultés de l'élève, certains se sentent même dépassés. La plupart des enseignants se montrent insatisfaits des opportunités de formation qui leur sont données. En classe ordinaire ou en ULIS, l'objectif principal de l'enseignant pour ces élèves est de favoriser leur autonomie en les amenant à progresser à leur rythme. Pour un quart des élèves en classe ordinaire et un tiers des élèves en ULIS, en fin de scolarité primaire, l'enseignant souhaite leur avoir fait acquérir les règles de la vie en collectivité.

Sylvie LE LAIDIER, DEPP-B

► En mai 2016, les enseignants des élèves en situation de handicap suivis dans le cadre du panel ont été sollicités pour répondre à une enquête sur leur expérience de la scolarisation de ces élèves, leurs relations avec les familles et les autres intervenants (Source, Méthodologie voir « Pour en savoir plus », page 4). Cette note concerne les réponses des enseignants des élèves nés en 2005 scolarisés en milieu ordinaire soit 85 % des élèves en situation de handicap de cette classe d'âge. À 10 ans, 45 % des élèves scolarisés à l'école sont en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) : 71 % des élèves en situation de handicap présentant un trouble intellectuel et cognitif, 44 % de ceux présentant un trouble du spectre autistique (TSA) et à l'opposé 13 % des élèves déficients visuels sont dans ce cas. En classe ordinaire, ils se répartissent en grande majorité entre CM1 et CM2 ► figure 1 (voir « Pour en savoir plus », page 4). Plus de neuf élèves en situation de handicap sur dix sont à temps complet dans la classe. Cependant, 19 % des élèves présentant un trouble du spectre autistique (TSA) sont à temps partiel dont 36 % cinq demi-journées ou moins et 11 % de ceux présentant un trouble psychique hors TSA le sont également (48 % cinq demi-journées ou moins). Les enseignants d'ULIS sont plus jeunes que les enseignants de classe ordinaire ► figure 2 (voir « Pour en savoir plus », page 4) et ont donc un peu plus souvent un diplôme de niveau bac + 3 ou plus (85 % contre 78 % en classe ordinaire). Plus âgés, la moitié des enseignants de classe ordinaire ont une expérience de plus de quinze ans d'enseignement contre 30 % des enseignants d'ULIS ; 11 % une expérience de cinq ans ou moins contre 16 %

### ► 3 Part des enseignants des élèves en situation de handicap satisfaits ou très satisfaits...



**Lecture :** 96 % des enseignants de classe ordinaire et 90 % de ceux d'ULIS sont satisfaits ou très satisfaits des relations avec leurs collègues enseignants ; 23 % des premiers et 27 % des seconds des opportunités de formation qui leur sont données.

**Champ :** France métropolitaine + DOM hors Mayotte, élèves nés en 2005 scolarisés en milieu ordinaire.

**Source :** DEPP-EHESS, enquête enseignants.

Réf. : Note d'Information, n° 18.26. © DEPP

des enseignants d'ULIS. Toutefois, 40 % des enseignants de classe ordinaire et 20 % de ceux d'ULIS ont une expérience de moins de trois ans d'enseignement aux élèves en situation de handicap. Seulement, 55 % des enseignants d'ULIS ont un diplôme spécifique (CAPA-SH ou 2CA-SH) à l'enseignement des élèves en situation de handicap.

Plus de neuf enseignants sur dix sont satisfaits ou très satisfaits des relations qu'ils entretiennent avec leurs collègues, et plus de huit sur dix avec leur directeur. La plupart sont également satisfaits de la variété des tâches qu'ils proposent. Les deux tiers se montrent satisfaits de la gestion du temps, des conditions matérielles de travail, mais un quart

seulement est satisfait des opportunités de formation qui leur sont données ► figure 3.

### En classe ordinaire, l'inclusion d'un élève en situation de handicap va de soi, mais c'est parfois une expérience difficile

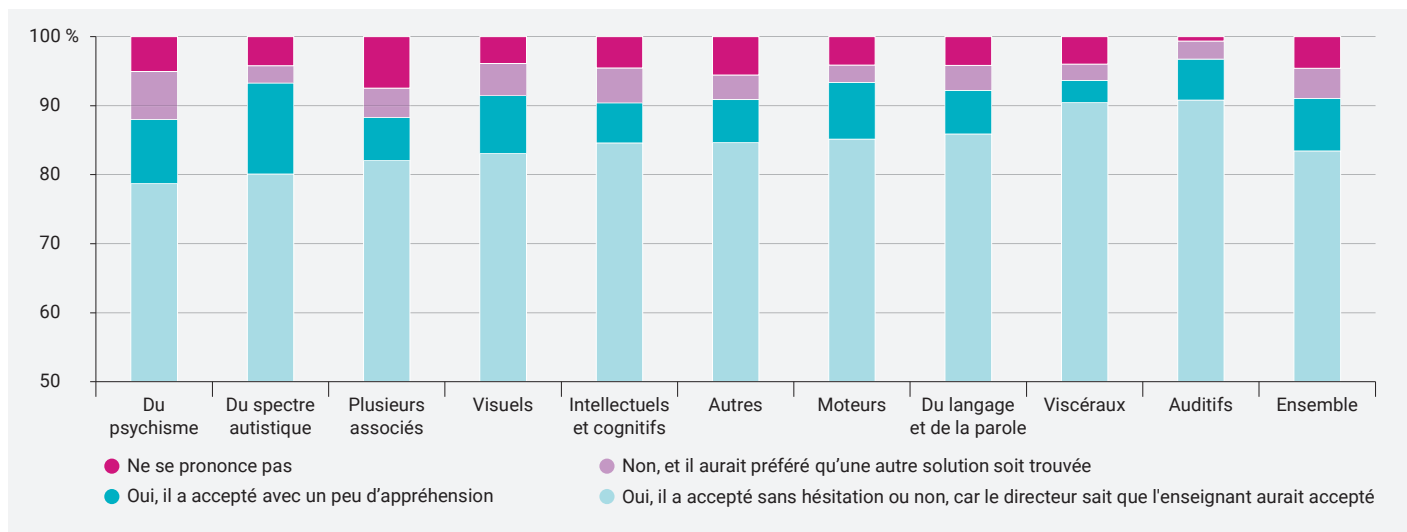
Dans 83 % des cas, l'accueil d'un enfant en situation de handicap va de soi, dans 8 % des cas, l'enseignant a un peu d'appréhension, cependant dans 4 % des cas, il aurait préféré qu'une autre solution soit trouvée. L'appréhension est plus grande quand l'élève présente un TSA (13 % des cas), un trouble

psychique (9 %) ou dans une moindre mesure un trouble visuel ou moteur (8 %). À l’opposé, l’accueil d’un enfant présentant un trouble du langage et de la parole, un trouble viscéral ou une déficience auditive suscite moins d’appréhension. Les enseignants auraient préféré qu’une autre solution soit trouvée pour 7 % des élèves présentant un trouble du psychisme et 5 % de ceux présentant une déficience visuelle ou un trouble intellectuel et cognitif ► **figure 4**. Dans plus de six cas sur dix, l’accueil d’un élève en situation de handicap change pourtant l’organisation du travail, demande plus d’attention, de capacité d’adaptation, d’échanges donc globalement davantage de travail. Dans seulement 14 %

des cas, l’accueil n’aurait aucun impact sur l’organisation du travail ► **figure 5 (voir « Pour en savoir plus », page 4)**. Selon les enseignants, l’expérience est plus souvent positive pour les autres élèves de la classe que pour l’élève lui-même. Pour l’enseignant lui-même, l’expérience de l’inclusion est majoritairement positive, mais difficile dans 45 % des cas, voire négative pour 5 % d’entre eux. La perception du handicap au moment de l’accueil de l’élève diffère pour certains troubles de la difficulté ressentie en situation d’enseignement. En effet, des enseignants avaient un peu plus d’appréhension à accueillir un enfant déficient visuel qu’un enfant présentant un trouble du langage et

de la parole. Mais ils ont été plus nombreux à considérer que c’était une expérience tout à fait positive d’enseigner un élève déficient visuel. Les enseignants de classe ordinaire accueillant un élève présentant un trouble du psychisme ont majoritairement trouvé l’expérience difficile, voire négative pour 9 % d’entre eux. Seulement 36 % ont trouvé l’expérience tout à fait positive : ils étaient parmi les plus nombreux à appréhender ce trouble ou à préférer qu’une autre solution soit trouvée. À l’inverse, la moitié des enseignants accueillant un élève présentant des troubles du spectre autistique ont trouvé l’expérience tout à fait positive alors qu’ils étaient les plus nombreux à appréhender cet accueil ► **figure 4 et 6**.

► **4 L’enseignant en classe ordinaire a-t-il été consulté pour l’inclusion de l’élève dans sa classe selon la nature du trouble ?**

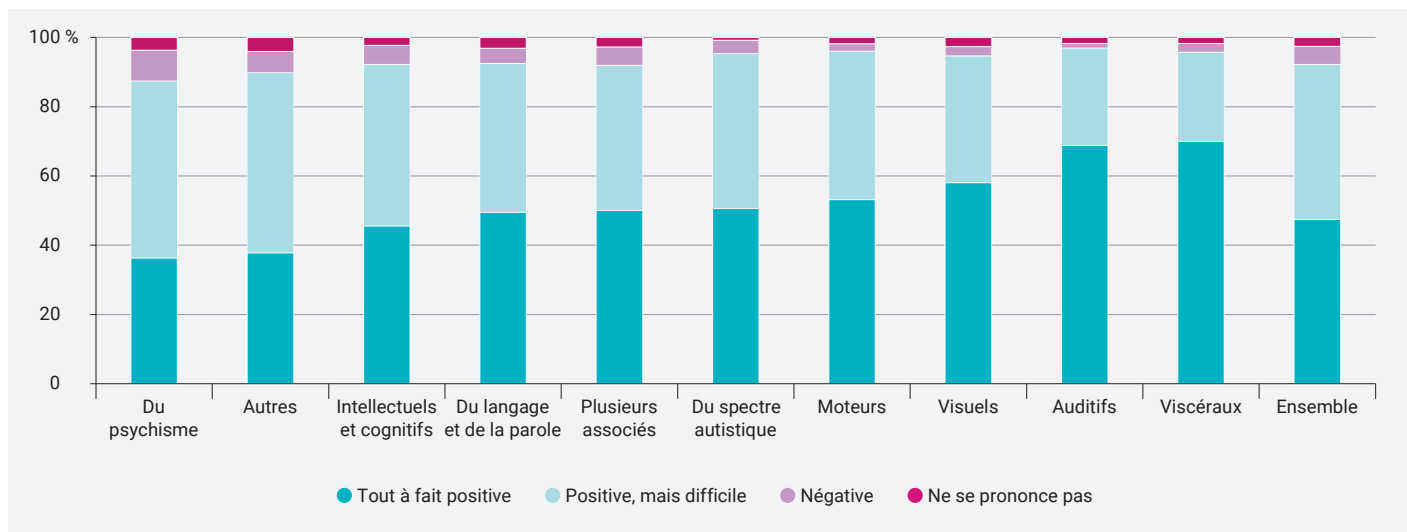


**Lecture :** 79 % des enseignants de classe ordinaire devant accueillir un élève présentant des troubles du psychisme l’accepte sans hésitation pour 83 % de l’ensemble des enseignants accueillant un élève en situation de handicap ; 9 % ont accepté avec un peu d’hésitation contre 8 % de l’ensemble ; 7 % auraient préféré qu’une autre solution soit trouvée contre 4 % de l’ensemble ; 5 % ne se prononcent pas de même que l’ensemble des enseignants.

**Champ :** France métropolitaine + DOM hors Mayotte, élèves nés en 2005 scolarisés en milieu ordinaire.  
**Source :** DEPP-EHESS, enquête enseignants.

Réf. : Note d’Information, n° 18.26. © DEPP

► **6 Pour l’enseignant de classe ordinaire, personnellement, l’inclusion de l’élève est-elle une expérience... selon la nature du trouble**



**Lecture :** 36 % des enseignants de classe ordinaire ayant accueilli un élève présentant des troubles du psychisme ont trouvé que l’expérience pour eux-mêmes était tout à fait positive pour 47 % de l’ensemble des enseignants accueillant un élève en situation de handicap ; 51 % ont trouvé l’expérience positive, mais difficile contre 45 % de l’ensemble ; 9 % l’ont trouvée négative contre 5 % de l’ensemble ; 4 % ne se prononcent pas contre 3 % de l’ensemble des enseignants.

**Champ :** France métropolitaine + DOM hors Mayotte, élèves nés en 2005 scolarisés en milieu ordinaire.  
**Source :** DEPP-EHESS, enquête enseignants.

Réf. : Note d’Information, n° 18.26. © DEPP

## ► 8 Quels sont les objectifs de l'enseignant de classe ordinaire pour l'élève ? (en %)

Nature du trouble	Intellectuels et cognitifs	Du psychisme	Du langage et de la parole	Auditifs	Visuels	Viscéraux	Moteurs	Plusieurs associés	Autres	Du spectre autistique	Ensemble
Favoriser son autonomie	70	70	70	52	60	50	67	72	69	74	69
L'amener à progresser à son rythme	73	58	76	44	35	49	53	70	70	55	64
Favoriser son bien-être dans la classe	56	47	48	46	44	39	52	50	50	64	52
L'amener à participer davantage, à prendre confiance en lui	59	44	56	37	30	42	39	45	44	49	49
Les mêmes que pour les autres élèves	30	35	33	65	79	60	55	36	34	41	38
L'aider à acquérir les règles de la vie en collectivité	23	48	16	8	14	7	8	25	31	40	26

**Lecture :** pour 70 % des élèves présentant un trouble intellectuel ou cognitif scolarisés en classe ordinaire, l'objectif de leur enseignant est de favoriser son autonomie pour 69 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap ; pour 23 % d'entre eux de les aider à acquérir les règles de la vie en collectivité pour 26 % de l'ensemble des élèves. Tous les items pouvaient être choisis.

**Champ :** France métropolitaine + DOM hors Mayotte, élèves nés en 2005 scolarisés en milieu ordinaire.

**Source :** DEPP-EHESS, enquête enseignants.

Réf. : Note d'Information, n° 18.26. © DEPP

Les deux tiers des enseignants de classe ordinaire se déclarent informés de façon détaillée des difficultés et des besoins spécifiques de l'élève en situation de handicap. Huit sur dix des enseignants des élèves déficients sensoriels ou viscéraux sont dans ce cas. À l'opposé, 20 % se sentent insuffisamment informés. En particulier ceux qui accueillent un élève ayant des troubles intellectuels et cognitifs sont les plus nombreux à se déclarer insuffisamment informés (21 % voire pas du tout (16 %)). Paradoxalement, les enseignants d'ULIS sont encore plus nombreux à se déclarer non informés des besoins spécifiques de l'élève (32 %) en particulier pour les élèves présentant un trouble intellectuel et cognitif (35 %) ou insuffisamment informés pour les élèves présentant un trouble du psychisme (32 % contre 26 % des enseignants d'ULIS) ► **figure 7 (voir « Pour en savoir plus », page 4).**

### Favoriser l'autonomie et amener à progresser à son rythme sont les objectifs principaux des enseignants

Très souvent, en dehors des élèves en situation de handicap présentant un déficit sensoriel, un trouble viscéral ou dans une moindre mesure un trouble moteur, les enseignants n'ont pas les mêmes objectifs pour les élèves en situation de handicap que pour les autres élèves. Alors que l'acquisition des règles de la vie en collectivité semble être un objectif moindre en fin d'école élémentaire, il reste un objectif relativement important pour les élèves ayant des troubles du psychisme ou un TSA. Faire progresser l'élève à son rythme est un objectif encore plus important pour ceux présentant un trouble du langage et de la parole, intellectuel et cognitif, plusieurs troubles ou d'autres troubles ► **figure 8.** Pour les élèves d'ULIS, l'objectif principal de leur enseignant est de les amener à progresser à leur rythme (pour 89 %

d'entre eux), puis à favoriser leur autonomie (72 %), les amener à participer davantage, à prendre confiance en eux (53 %). Faire acquérir les règles de la vie en collectivité est un objectif pour un élève sur trois et pour plus de la moitié des élèves présentant un TSA ou un trouble du psychisme ► **figure 9 (voir « Pour en savoir plus », page 4).**

### Sept élèves sur dix sont accompagnés par un auxiliaire de vie scolaire qui favorise également leur autonomie.

Neuf élèves sur dix présentant un TSA sont accompagnés par un auxiliaire de vie scolaire (AVS) et 19 % à temps plein. Les élèves déficients visuels ou auditifs ont moins souvent un accompagnement ► **figure 10 (voir « Pour en savoir plus », page 4).** Pour 8 % des élèves non accompagnés, les enseignants estiment qu'ils devraient l'être et plus particulièrement pour ceux présentant un trouble du psychisme, un trouble intellectuel et cognitif ou un autre trouble. La plupart des enseignants ont des échanges réguliers avec l'AVS de l'élève. Seuls 2 % d'entre eux n'ont que de rares échanges. Si plus de la moitié des enseignants estime que l'AVS est indispensable à l'inclusion de l'élève et lui apporte toute l'aide nécessaire, 39 % pensent qu'il n'apporte pas toute l'aide nécessaire et 6 % qu'il n'apporte pas l'aide dont l'élève aurait

besoin. Quand un élève a un AVS, l'enseignant estime qu'il facilite en premier lieu l'autonomie de l'élève, puis ses relations avec l'élève ainsi que les relations entre l'élève lui-même et les autres élèves de la classe ► **figure 11.**

### Un élève sur cinq devrait bénéficier d'une scolarisation en ULIS pour les enseignants de classe ordinaire et en ESMS pour ceux d'ULIS

Invités à se prononcer sur les changements dont devrait bénéficier l'élève pour la suite de sa scolarité, les enseignants de classe ordinaire sont plus nombreux que ceux d'ULIS à penser que la situation actuelle est optimale (35 % contre 23 %). En classe ordinaire, les enseignants estiment que 34 % des élèves auraient besoin d'un AVS ou de plus de temps d'AVS. Ils estiment également qu'un élève sur cinq aurait bénéficié à être scolarisé dans une classe spécialisée, mais cette préconisation se fait davantage pour les élèves présentant un trouble du spectre autistique (27 %), intellectuel et cognitif (26 %). Si globalement ils pensent qu'une scolarisation en ESMS serait mieux pour 6 % de leurs élèves, cette part atteint 13 % des élèves présentant un trouble du psychisme. Les enseignants d'ULIS préconisent davantage d'inclusion en classe ordinaire pour 36 % de leurs élèves

## ► 11 En classe ordinaire, l'enseignant dirait-il que l'accompagnant... facilite (en %)

	Pas du tout	Pas vraiment	Plutôt	Tout à fait
l'autonomie de l'élève	4	15	43	38
les relations entre l'élève et lui-même	16	25	37	22
les relations entre l'élève et les autres enfants de la classe	19	26	38	18
les relations entre la famille et lui-même	36	34	21	10

**Lecture :** 4 % des enseignants estiment que l'accompagnant de l'élève ne facilite pas du tout son autonomie, 15 % qu'il ne la facilite pas vraiment ; 43 % qu'il la facilite plutôt et 38 % tout à fait.

**Champ :** France métropolitaine + DOM hors Mayotte, élèves nés en 2005 scolarisés en milieu ordinaire.

**Source :** DEPP-EHESS, enquête enseignants.

Réf. : Note d'Information, n° 18.26. © DEPP

et une meilleure prise en charge des soins dans 31 % des cas. Ils sont plus favorables que leurs collègues de classe ordinaire à une orientation en ESMS pour un élève sur cinq mais plus particulièrement pour 38 % de leurs élèves présentant un TSA, pour 31 % de ceux ayant plusieurs troubles associés et un quart de ceux présentant un trouble moteur ou du psychisme. Les enseignants de classe ordinaire réclameraient un matériel spécifique adapté pour 37 % des déficients visuels, 24 % des déficients moteurs ainsi que pour les élèves présentant des troubles du langage et de la parole dans une moindre mesure (19 %). Dans les ULIS, ils en demanderaient en premier lieu pour les déficients moteurs (19 %), puis pour ceux présentant des troubles du langage et de la parole (17 %) ► **figure 12 (voir « Pour en savoir plus », page 4).**

### Les enseignants disent avoir besoin de conseils face aux difficultés des élèves, certains se sentent même dépassés

Pour leurs enseignants, la majorité des élèves inclus en classe ordinaire ou en ULIS ne posent pas de difficultés particulières. Cependant, les enseignants ressentiraient le besoin d'être conseillés pour 35 % des élèves en classe ordinaire et 25 % en ULIS ; ils se sentent même dépassés face à 8 % des élèves inclus en classe ordinaire et 5 % de ceux d'ULIS ► **figure 13** et ► **figure 14, (voir « Pour en savoir plus », page 4).** En classe ordinaire, les enseignants solliciteraient un conseil pour 40 % de leurs élèves présentant un trouble intellectuel et cognitif ou un trouble du langage et de la parole. Ils se sentent dépassés face aux difficultés de 11 % de leurs élèves présentant un trouble du psychisme et 9 % de ceux ayant plusieurs troubles associés ou d'autres troubles. En ULIS, les enseignants auraient besoin de conseils pour 31 % des élèves présentant un TSA et 27 % de ceux présentant un trouble du psychisme. Quand ils sont dans ce type de situation ► **figure 15**, 65 % des enseignants de classe ordinaire se tournent en priorité vers leurs collègues, puis vers le psychologue ou le médecin scolaire (50 %). La situation inverse prévaut pour les enseignants d'ULIS qui font d'abord appel au psychologue ou au médecin scolaire (61 %), puis au professionnel extérieur qui suit l'enfant (48 %), aux collègues (47 %). Quelle que soit la classe où ils enseignent, ils se retournent également vers les parents (39 % en classe ordinaire ; 37 % en ULIS).

### ► 13 Quel est le ressenti de l'enseignant face aux difficultés de l'élève selon le type de classe ? (en %)

	Classe ordinaire	ULIS
Il n'éprouve pas de difficultés particulières	55	68
Il aurait besoin d'être conseillé	35	25
Il se sent dépassé	8	5
Ne se prononce pas	2	2
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Lecture :** les enseignants n'éprouvent pas de difficultés particulières pour 55 % des élèves inclus en classe ordinaire (CO) et pour 68 % des élèves d'ULIS ; pour 35 % des élèves de CO et 25 % de ceux d'ULIS, ils auraient besoin d'être conseillés.

**Champ :** France métropolitaine + DOM hors Mayotte, élèves nés en 2005 scolarisés en milieu ordinaire.

**Source :** DEPP-EHESS, enquête enseignants.

Réf. : Note d'Information, n° 18.26. © DEPP

### ► 15 Après de qui l'enseignant peut-il trouver les ressources nécessaires en cas de difficulté selon le type de classe ? (en %)

	Classe ordinaire	ULIS
Certains collègues	65	47
Le psychologue scolaire ou le médecin scolaire	50	61
Les parents	39	37
La direction de l'établissement	35	33
Un professionnel extérieur à l'établissement qui suit l'élève	30	48
Un professeur ressource	8	11
Vous ne voyez personne à qui vous adresser	5	3
L'inspecteur d'académie en charge des enfants en situation de handicap (IEN-ASH)	3	9
Vous ne savez pas	3	2

**Lecture :** en cas de difficulté, 65 % des enseignants de classe ordinaire (CO) trouveraient des ressources auprès de certains collègues pour 47 % des enseignants d'ULIS ; 50 % des enseignants de CO se tourneraient vers le psychologue ou le médecin scolaire pour 61 % de leurs collègues d'ULIS. Tous les items pouvaient être choisis.

**Champ :** France métropolitaine + DOM hors Mayotte, élèves nés en 2005 scolarisés en milieu ordinaire.

**Source :** DEPP-EHESS, enquête enseignants.

Réf. : Note d'Information, n° 18.26. © DEPP

### ► 16 Dans les cinq ans, l'enseignant envisage-t-il... (en %)

	Classe ordinaire	ULIS
de poursuivre son travail dans les mêmes conditions	52	45
de changer d'établissement	21	28
de faire une formation complémentaire	14	22
de quitter l'enseignement	6	5
de prendre des fonctions administratives	4	3
de demander une classe ordinaire		14
Ne sait pas	17	14

**Lecture :** 52 % des enseignants de classe ordinaire et 45 % de ceux d'ULIS envisagent de poursuivre leur activité dans les mêmes conditions ; 21 % des enseignants de CO et 28 % de ceux d'ULIS envisageraient de changer d'établissement.

**Champ :** France métropolitaine + DOM hors Mayotte, élèves nés en 2005 scolarisés en milieu ordinaire.

**Source :** DEPP-EHESS, enquête enseignants.

Réf. : Note d'Information, n° 18.26. © DEPP

La moitié des enseignants envisage de poursuivre leur activité dans les mêmes conditions dans les cinq prochaines années. Cependant, 6 % des enseignants de classe ordinaire et 5 % de ceux d'ULIS envisagent de quitter l'enseignement ; un enseignant sur cinq de classe ordinaire et un sur trois d'ULIS veut changer d'école. Les enseignants d'ULIS sont 14 % à vouloir demander une classe ordinaire. Plus d'un sur cinq souhaite faire une formation complémentaire ► **figure 16**. Pourtant, l'engagement dans l'enseignement spécialisé est pour eux très majoritairement un choix lié

à une sensibilité personnelle (71 %) plutôt qu'une proposition qu'ils ont acceptée (24 %). ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

la Note d'Information 18.26 est en ligne sur [education.gouv.fr/statistiques](http://education.gouv.fr/statistiques)

Pour accéder aux **figures 1, 2, 5, 7, 9, 10, 12, 14** et à l'encadré « **Source et Méthodologie** » ou à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format XLS ».

## Depuis la loi de 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap a très fortement progressé

■ **La scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap** a augmenté de 80 % en neuf ans. En 2015, les élèves fréquentent plus souvent une classe ordinaire qu'en 2006. Dans le second degré, les effectifs ont été multipliés par 2,7. Cette hausse s'est aussi accompagnée d'une très forte augmentation du nombre d'élèves scolarisés en ULIS. L'accompagnement individualisé a plus que doublé et concerne aujourd'hui 39 % des élèves du premier degré et 18 % de ceux du second degré.

Sylvie Le Laidier, DEPP-A ;  
Hélène Michaudon,  
Patricia Prouchandy, DEPP-B1

■ À la rentrée 2015, 350 300 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés. Près de 80 % d'entre eux le sont en milieu ordinaire, dans une école, un collège ou un lycée, et 20 % sont accueillis en milieu spécialisé (voir « **SOURCES ET DÉFINITIONS** »). Dans le premier comme dans le second degré, 30 % des jeunes scolarisés en milieu ordinaire sont en ULIS. Un petit nombre d'élèves (2 à 3 %) bénéficie d'une scolarité partagée entre milieu ordinaire et milieu spécialisé.

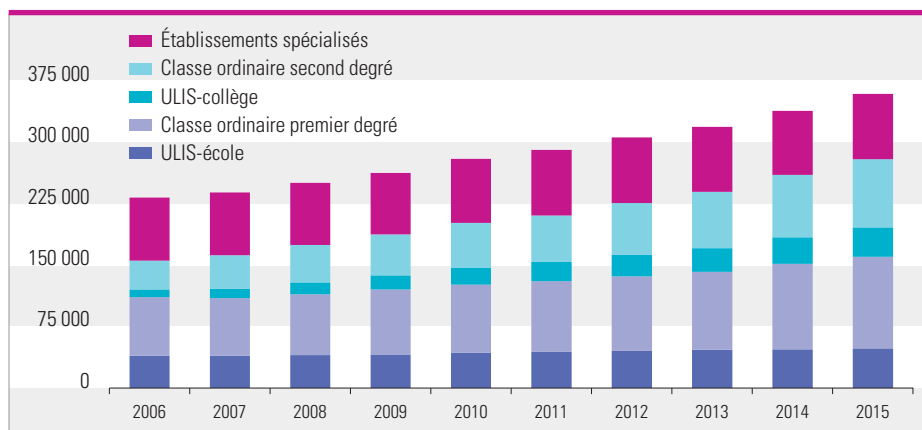
### Une augmentation massive de la scolarisation en milieu ordinaire

La loi du 11 février 2005 a posé le principe du droit à la scolarité pour tout jeune en situation de handicap, et ce dans

l'établissement scolaire le plus proche de son domicile. Depuis 2006, première année d'application complète de la loi, les effectifs d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire ont augmenté de 80 %, soit 123 600 élèves de plus (FIGURE 1 et voir « **en savoir plus** »). Cette hausse est d'ampleur plus prononcée en classe ordinaire (+ 83 %) qu'en ULIS (+ 72 %), ce qui se traduit par une diminution de 2 points de la proportion d'élèves en ULIS parmi ceux scolarisés en milieu ordinaire. Dans le même temps, les effectifs scolarisés en établissements spécialisés n'ont augmenté que de 4 % (+ 2 800 élèves).

En 2006, 71 % des élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire l'étaient dans le premier degré ; en 2015, cette proportion n'est plus que de 57 %.

#### 1 – Évolution des effectifs d'élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire, ULIS ou en établissement spécialisé

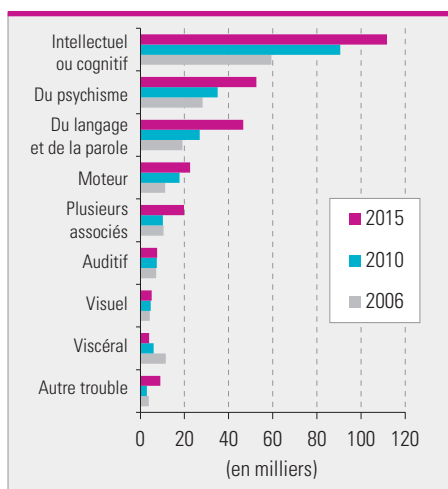


Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, public et privé.

Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquêtes n° 3 et n° 12 ; MENESR-DEPP, Enquête n° 32.

Directrice de la publication :  
Fabienne Rosenwald  
Secrétaire de rédaction :  
Marc Saillard  
Maquettiste :  
Frédéric Voiret  
Impression :  
DEPP/DVE  
e-ISSN 2431-7632  
Département de la valorisation  
et de l'édition  
61-65, rue Dutot  
75732 Paris Cedex 15

## 2 – Effectifs d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire selon la nature du trouble en 2006, 2010 et 2015 (en milliers)



Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquêtes n° 3 et n° 12.

effet, si les effectifs du premier degré ont augmenté de 44 %, ils ont été multipliés par 2,7 dans le second degré. Le nombre d'élèves scolarisés en ULIS y a pratiquement quadruplé.

L'augmentation massive des effectifs d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire est très forte pour ceux présentant des troubles intellectuels ou cognitifs, ou des troubles du langage et de la parole. Leur nombre a pratiquement doublé en neuf ans, passant de 59 000 à

112 000 pour les premiers et de 19 000 à 47 000 pour les seconds (FIGURE 2). L'effectif de jeunes présentant des troubles du psychisme est également en forte hausse (+ 24 000 élèves). Les jeunes ayant des déficiences physiques restent en proportion moins nombreux : en neuf ans, leur effectif a doublé pour ceux d'entre eux qui ont un trouble moteur, mais a peu progressé en cas de troubles visuels ou auditifs. Le taux de scolarisation de ces derniers était peut-être déjà très élevé en 2006. Le nombre de jeunes présentant des troubles viscéraux diminue.

### Plus de la moitié des élèves porteurs d'un trouble intellectuel ou cognitif scolarisés en ULIS

En neuf ans, les effectifs d'élèves scolarisés en ULIS ont progressé de 8 700 dans le premier degré, soit un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 2,2 %, et de 26 700 dans le second degré, soit un TCAM de 16,2 % (FIGURE 3). Dans le même temps, dans le premier degré, la hausse du nombre d'élèves accueillis en classe ordinaire a été beaucoup plus marquée. Ces évolutions différentes conduisent à une diminution de 6 points de la part des élèves en situation de handicap scolarisés

en ULIS dans le premier degré (de 36 % en 2006 à 30 % en 2015). À l'opposé, dans le second degré, l'effet inverse s'observe : la part des élèves scolarisés en ULIS progresse de 9 points pour atteindre 30 % en 2015.

Comme en 2006, les modes de scolarisation sont fortement liés à la déficience : les enfants porteurs d'un trouble intellectuel ou cognitif restent les plus nombreux à être scolarisés en classe spécialisée. Mais dans le premier degré, ils le sont moins fréquemment qu'en 2006 : 53 % d'entre eux fréquentent une ULIS, contre 61 % en 2006. Cette baisse s'observe pour tous les troubles mais dans une moindre mesure pour les troubles du langage et de la parole et les déficiences auditives. À l'inverse, dans le second degré le nombre croissant d'élèves accueillis s'est accompagné d'une forte hausse des effectifs d'élèves en ULIS (FIGURE 3).

### La part des enfants encore scolarisés à onze ans dans le premier degré diminue entre 2006 et 2015

Les effectifs d'enfants accueillis dans le premier degré ont progressé en neuf ans pour tous les âges à partir de cinq ans. L'augmentation des effectifs par âge

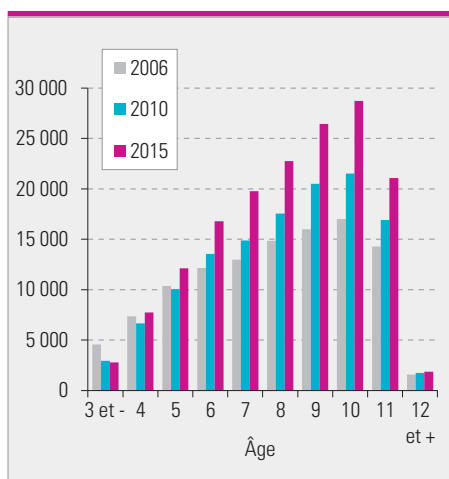
## 3 – Mode de scolarisation en milieu ordinaire selon la nature du trouble en 2006, 2010 et 2015

Nature du trouble :	2006			2010			2015		
	Classe ordinaire	ULIS	Part des élèves en ULIS (%)	Classe ordinaire	ULIS	Part des élèves en ULIS (%)	Classe ordinaire	ULIS	Part des élèves en ULIS (%)
intellectuel ou cognitif	18 493	29 428	61	28 076	33 804	55	32 653	36 395	53
du psychisme	17 656	4 316	20	19 822	3 574	15	28 379	4 588	14
du langage ou de la parole	9 080	1 093	11	10 809	1 599	13	18 137	2 313	11
auditif	3 325	807	20	3 377	666	16	3 344	745	18
visuel	1 887	294	13	2 156	292	12	2 265	251	10
viscéral	7 000	199	3	3 259	128	4	2 213	147	6
moteur	5 513	914	14	8 454	1 028	11	9 194	1 066	10
plusieurs associés	6 102	2 389	28	5 653	1 771	24	10 311	2 537	20
autres	2 343	244	9	1 703	123	7	5 186	319	6
<b>Total premier degré</b>	<b>71 399</b>	<b>39 684</b>	<b>36</b>	<b>83 309</b>	<b>42 985</b>	<b>34</b>	<b>111 682</b>	<b>48 361</b>	<b>30</b>
intellectuel ou cognitif	5 375	6 129	53	13 810	14 842	52	17 086	25 601	60
du psychisme	5 397	903	14	10 128	1 538	13	16 344	3 271	17
du langage ou de la parole	8 400	452	5	13 071	1 359	9	23 166	2 996	11
auditif	2 594	466	15	2 853	546	16	2 922	575	16
visuel	1 976	149	7	2 080	152	7	2 286	264	10
viscéral	4 337	46	1	2 539	60	2	1 535	127	8
moteur	4 191	629	13	7 333	995	12	11 083	1 224	10
plusieurs associés	1 485	503	25	2 029	687	25	5 212	1 760	25
autres	1 173	73	6	1 022	50	5	3 241	242	7
<b>Total second degré</b>	<b>34 928</b>	<b>9 350</b>	<b>21</b>	<b>54 865</b>	<b>20 229</b>	<b>27</b>	<b>82 875</b>	<b>36 060</b>	<b>30</b>

Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquêtes n° 3 et n° 12.



#### 4 – Répartition par âge des effectifs du premier degré



Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquêtes n° 3 et n° 12.

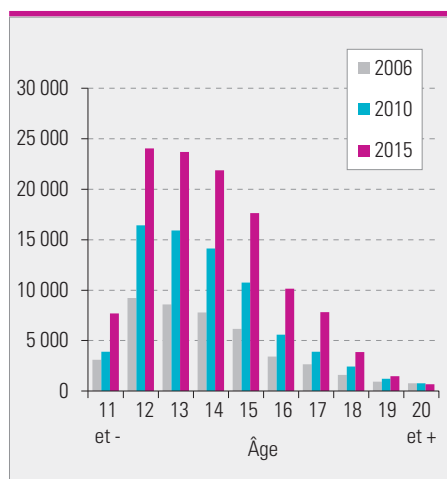
s'amplifie davantage entre 2010 et 2015 qu'entre 2006 et 2010 (FIGURE 4). Ainsi, ils représentent 1,7 % de l'ensemble des élèves scolarisés dans le premier degré en 2006, 1,9 % en 2010 et 2,4 % en 2015.

Les élèves les plus jeunes sont très peu scolarisés en ULIS école mais leur proportion augmente régulièrement avec l'âge. Toutefois, la baisse relative depuis neuf ans de la scolarisation en ULIS se vérifie à chaque âge : 28 % des élèves de 7 ans en 2006 fréquentent une ULIS pour 23 % en 2015, et 66 % de ceux de 11 ans en 2006 pour 57 % en 2015 (voir « en savoir plus »). Cependant, alors qu'à 11 ans, la grande majorité des enfants est scolarisée dans le second degré, l'inverse se constate pour les enfants en situation de handicap : à 11 ans, 73 % d'entre eux sont encore scolarisés dans le premier degré. Cette proportion a néanmoins baissé de 8 points entre 2010 et 2015.

#### Dans le second degré, la part des élèves en situation de handicap de plus de 15 ans reste stable

Dans le second degré, les effectifs sont beaucoup plus élevés dans les âges les plus jeunes qu'au-delà de 15 ans, en 2015 comme en 2006. Mais en neuf ans, le nombre d'élèves accueillis a plus que doublé pour chaque âge, de 12 à 17 ans (FIGURE 5). À l'inverse du premier degré, la part des élèves scolarisés en ULIS est rela-

#### 5 – Répartition par âge des effectifs du second degré



Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquêtes n° 3 et n° 12.

tivement stable entre 13 et 15 ans et diminue à partir de 16 ans. Toutefois, cette part augmente entre 2006 et 2015 : + 10 points pour les élèves de 15 ans, + 12 points pour ceux de 17 ans (voir « en savoir plus »).

Le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire dans le second degré a été multiplié par 2,4 en neuf ans (+ 48 000 élèves) (FIGURE 6). Cette augmentation est plus forte pour les élèves scolarisés dans le premier cycle hors section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) qui accueille 28 000 élèves supplémentaires, soit un TCAM de 10,5 %. Pour les Segpa, après une période de doublement de l'accueil des élèves en situation de handicap entre 2006 et 2010, les effectifs sont restés stables entre 2010 et 2015. Les effectifs ont très fortement progressé dans le second cycle professionnel en étant multipliés par 3,8 en neuf ans (+ 8 000 élèves). La croissance a été plus modérée en lycée général et technologique

#### 6 – Effectifs d'élèves scolarisés en classe ordinaire dans le second degré selon le niveau de formation entre 2006, 2010 et 2015

	2006	2010	2015
Premier cycle hors Segpa	18 348	27 645	46 327
Segpa	7 790	15 861	16 269
Second cycle général et technologique	5 048	5 516	8 854
Second cycle professionnel	2 817	5 432	10 809
Niveau indéterminé (1)	925	411	616
<b>Total</b>	<b>34 928</b>	<b>54 865</b>	<b>82 875</b>

(1) Élèves fréquentant une classe dans un établissement du second degré sans en avoir le niveau.

Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquêtes n° 3 et n° 12.

(LEGT), en assez faible progression entre 2006 et 2010 (TCAM 2,2 %), les effectifs ont augmenté plus nettement ensuite (TCAM 9,9 %).

#### L'accompagnement individuel a plus que doublé en dix ans

L'accompagnement individuel (voir « SOURCE ET DÉFINITIONS ») a beaucoup progressé : le nombre d'élèves en situation de handicap bénéficiant de ce type d'aide atteint au total 83 000 en 2015, soit près de 55 000 élèves supplémentaires en dix ans. Dans plus de huit cas sur dix, l'élève est accompagné à temps partiel. Dans l'enseignement primaire, la part des élèves ayant une aide humaine individuelle est passée de 21 % en 2006 à 39 % en 2010 et s'est stabilisée depuis. Dans l'enseignement secondaire, cette part est passée de 10 % en 2006 à 17 % en 2010 et 18 % en 2015 (FIGURE 7).

Dans le premier degré, plus de la moitié des élèves présentant des troubles du psychisme, de ceux ayant plusieurs

#### 7 – Effectifs d'élèves bénéficiant d'un accompagnement individuel, temps d'accompagnement et part des élèves accompagnés en 2006, 2010 et 2015

		Nombre d'élèves accompagnés individuellement	Dont accompagnés à temps partiel (%)	Part de l'accompagnement individuel (%)
<b>Premier degré</b>	2006	23 879	76	21
	2010	49 323	83	39
	2015	61 954	82	39
<b>Second degré</b>	2006	4 229	65	10
	2010	12 397	80	17
	2015	21 028	84	18

Sources : MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquêtes n° 3 et n° 12.

troubles associés ou un trouble moteur, bénéficie d'une aide humaine individuelle en 2015. Les enfants présentant ces troubles étaient déjà les plus nombreux à bénéficier d'une aide en 2006.

Dans le second degré, presque trois élèves sur dix ayant des troubles moteurs ou des troubles visuels bénéficient d'une aide humaine individuelle en 2015 (voir « en savoir plus »).

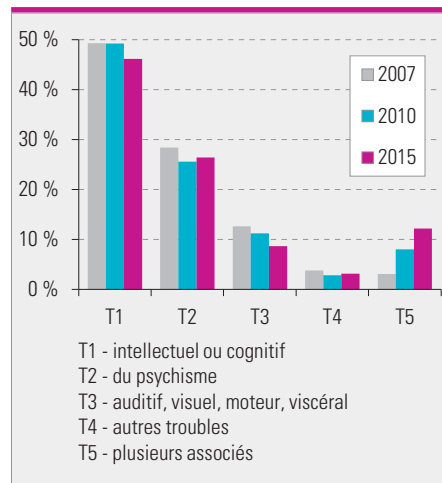
## Spécificité de l'accueil en milieu spécialisé

Plus de sept jeunes sur dix accueillis en milieu spécialisé présentent des troubles intellectuels ou cognitifs ou des troubles du psychisme. Toutefois, ils sont proportionnellement moins nombreux en 2015 qu'en 2007, leur part (73 % en 2015) a diminué de 5 points en huit ans<sup>1</sup>. Les jeunes présentant un trouble physique (visuel, auditif, moteur ou viscéral) sont également moins présents dans les établissements de soins ou médico-sociaux : leur part (9 % en 2015) a baissé de

1. Il n'y a pas de données individuelles pour les établissements de soins ou médico-sociaux avant la rentrée 2007.

3,9 points. Les jeunes présentant plusieurs troubles associés y sont par contre proportionnellement plus nombreux (FIGURE 8). Ces établissements accueillent également un petit nombre de jeunes polyhandicapés dont la part augmente légèrement (1,5 % en 2015 contre 1,1 % en 2007) (voir « en savoir plus »). ■

### 8 – Répartition des élèves accueillis en milieu spécialisé selon la nature du trouble en 2007, 2010 et 2015



Note : les troubles du langage et de la parole et le polyhandicap ne sont pas représentés sur le graphique.

Source : MENESR-DEPP, Enquête n° 32.

### en savoir plus

- ⊕ Notes d'Information, n° 07.23, mai 2007, n° 12.10, mai 2012.
- ⊕ LE LAIDIER S., « À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement », Note d'Information, n° 04, MENESR-DEPP, février 2015.
- ⊕ LE LAIDIER S., PROUCHANDY P., « Pour la première fois, un regard sur les parcours à l'école primaire des élèves en situation de handicap », Note d'Information, n° 26, MENESR-DEPP, octobre 2016.
- ⊕ Repères et références statistiques (RERS) : édition 2007, indicateurs 1.6, 3.7, 3.8, 4.22, 4.23 ; éditions 2010 à 2015, indicateurs 1.6, 3.6, 3.7, 4.20, 4.21 ; édition 2016, indicateurs 1.6, 3.9, 3.10, 4.20, 4.21.
- ⊕ Pour accéder à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format Excel ».

[www.education.gouv.fr/statistiques](http://www.education.gouv.fr/statistiques)  
[depp.documentation@education.gouv.fr](mailto:depp.documentation@education.gouv.fr)

## SOURCES ET DÉFINITIONS

### Sources

- MENESR-DEPP et DGESCO, Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré ;
- MENESR-DEPP, Enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

### Définitions

**Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap** : depuis l'instauration de la loi de février 2005, l'orientation et les aides accordées aux jeunes en situation de handicap sont prescrites par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui statue au sein des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), en établissant un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Cette scolarisation peut se dérouler en milieu ordinaire ou spécialisé, à temps complet ou temps partiel. Elle peut également être partagée entre ces deux milieux.

**PPS** : élaboré par une équipe pluridisciplinaire de la MDPH regroupant des professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation, il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et précise, le cas échéant, les actions éducatives, médicales, paramédicales répondant à ses besoins spécifiques. Le PPS est ensuite transmis à l'enseignant référent qui est chargé de sa mise en œuvre et du suivi de la scolarisation pour chacun des élèves handicapés dont il est le référent.

**Milieu ordinaire** : la scolarisation s'effectue dans une école, un collège ou un lycée et peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective » dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins. Il bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans sa classe de référence où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

**Milieu spécialisé** : établissements hospitaliers et médico-sociaux sous tutelle du ministère en charge de la Santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

**Accompagnement individualisé** : les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), ex-auxiliaires de vie scolaire (AVS), sont chargés de l'aide humaine à la scolarisation, de l'accompagnement, de la socialisation et de la sécurité de l'élève. En milieu ordinaire, cet accompagnement est individuel, lorsque l'AESH est affecté à un seul élève, à temps complet ou à temps partiel.

### Classification des principales déficiences :

- les troubles intellectuels ou cognitifs concernent les déficiences intellectuelles ;
- les troubles du psychisme recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement ;
- les troubles du langage ou de la parole comprennent la dyslexie, la dysphasie... ;
- les troubles auditifs ;
- les troubles visuels ;
- les troubles moteurs y compris les dyspraxies ;
- les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, déficiences métaboliques, déficiences immuno-hématologiques, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels ;
- plusieurs troubles associés : association de plusieurs déficiences de même importance. ■

# Pour la première fois, un regard sur les parcours à l'école primaire des élèves en situation de handicap

Alors que la plupart des élèves de dix ans entrent en CM2, moins d'un élève en situation de handicap sur quatre parvient à ce niveau à cet âge. Quatre ans auparavant, à six ans, six sur dix entraient pourtant en CP. Si plus de huit sur dix de ces enfants étaient en classe ordinaire à six ans, moins d'un sur deux s'y trouve à dix ans. Entrant moins souvent à l'école maternelle dès trois ans, et moins souvent « à l'heure » au début de l'école élémentaire, une moitié d'entre eux va progressivement passer dans une classe ou un établissement spécialisés, les enfants de milieux défavorisés davantage que ceux d'origine sociale plus élevée.

Sylvie Le Laidier, DEPP-A,  
Patricia Prouchandy, DEPP-B1

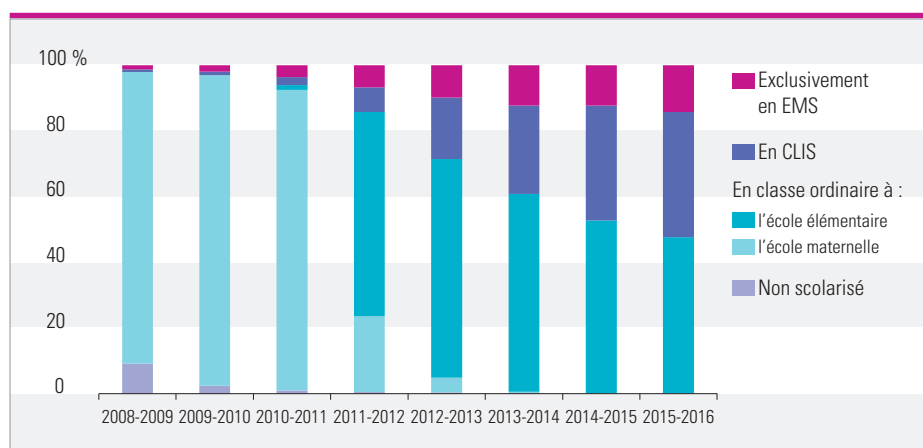
Des enfants en situation de handicap nés en 2005 sont suivis depuis la rentrée 2013. Leur parcours scolaire dès trois ans (FIGURE 1) a été recueilli dans une enquête auprès de leur famille (voir « SOURCE ET DÉFINITIONS »). Si tous avaient un projet personnalisé de scolarisation (PPS) au plus tard en 2014, la découverte d'un trouble par leur famille a pu être bien antérieure.

## L'instauration du PPS varie selon la nature du trouble

La reconnaissance du handicap, marquée par le PPS, ne se fait pas dès l'entrée à l'école. Ainsi, quatre enfants sur dix présentant un trouble auditif, un enfant

sur quatre présentant un trouble visuel, moteur, viscéral ou plusieurs troubles associés obtiennent un PPS dès trois ans. À l'opposé, les troubles du langage et de la parole se révélant par des difficultés dans les apprentissages, les PPS correspondants sont instaurés après l'âge de l'entrée à l'école élémentaire et même après sept ans pour plus de la moitié des enfants présentant ces difficultés. La moitié des enfants présentant un trouble du psychisme et quatre enfants sur dix ayant un trouble intellectuel et cognitif ont un PPS avant six ans. Par ailleurs, 12 % des enfants présentent un trouble envahissant du développement (TED), trouble classé avec les troubles intellectuels et cognitifs ou du psychisme.

1 – Parcours scolaire décrit par les parents dans l'enquête Familles de 2008 à 2013, puis par le suivi des enfants (en %)



Non-réponses exclues.

Source : MENESR-DEPP - Enquête Familles du panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005 et actualisation de la situation scolaire de 2013 à 2015.

Directrice de la publication :

Fabienne Rosenwald

Secrétaire de rédaction :

Marc Saillard

Maquettiste :

Frédéric Voiret

Impression :

DEPP/DVE

e-ISSN 2431-7632

Département de la valorisation

et de l'édition

61-65, rue Dutot

75732 Paris Cedex 15

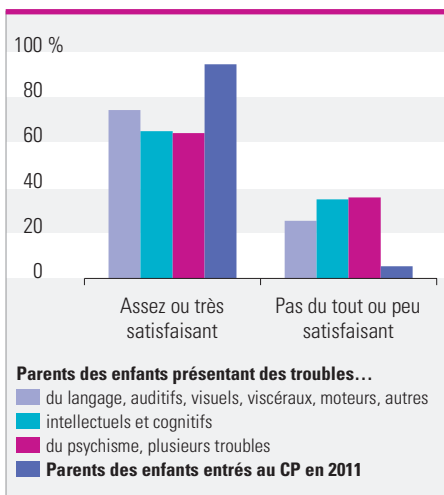
Dans neuf cas sur dix, ce trouble a été découvert avant les cinq ans de l'enfant et un PPS a été mis en place pour les deux tiers d'entre eux avant cet âge.

## L'école maternelle vue comme un lieu de socialisation plutôt qu'un lieu d'apprentissage

La quasi-totalité des enfants en situation de handicap ont fréquenté l'école maternelle, mais un sur dix n'était pas encore scolarisé à trois ans et deux sur cent à quatre ans. Les enfants présentant des troubles viscéraux ou plusieurs troubles associés ainsi que les enfants présentant un TED sont un peu moins scolarisés dès trois ans. La satisfaction des parents d'élèves en situation de handicap vis-à-vis de l'école maternelle s'avère bien moindre que ne l'était celle des parents d'élèves du même âge interrogés à l'entrée du CP (voir « SOURCE ET DÉFINITIONS »). En particulier, un tiers des parents d'enfants en situation de handicap ont été peu ou pas du tout satisfaits de l'enseignement que leur enfant a reçu à la maternelle contre seulement 5 % des parents d'enfants du même âge entrés au CP en 2011 (FIGURE 2).

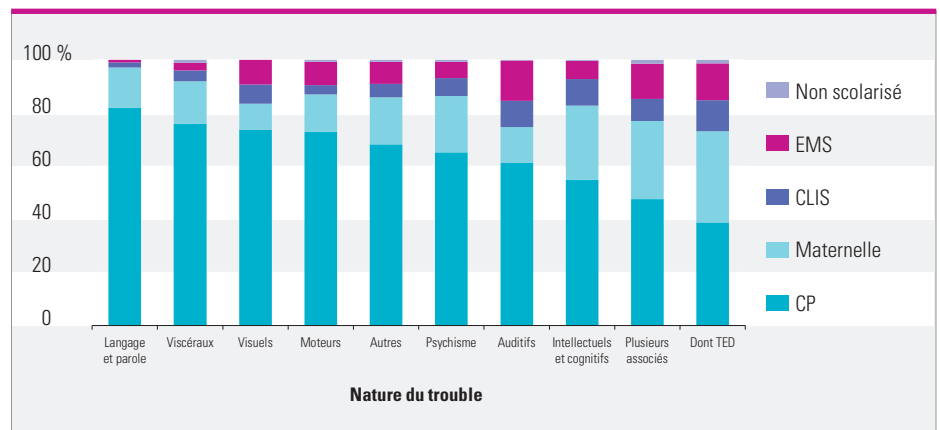
L'apport de l'école maternelle pour les parents d'enfants en situation de handicap réside davantage dans la socialisation (une meilleure adaptation à la vie avec les autres, plus de discipline et de respect des règles, de l'autonomie dans la vie quotidienne) que

### 2 – Satisfaction des parents sur l'enseignement que leur enfant a reçu au passage à l'école maternelle (en %)



Source : MENESR-DEPP - Enquête Familles du panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005 et enquête Familles du panel 2011.

### 3 – Situation scolaire à six ans selon le trouble (en %)



Source : MENESR-DEPP - Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005.

dans les apprentissages (meilleure maîtrise du langage, bonnes bases pour apprendre à lire, écrire, compter). Cette opinion diffère sur ce dernier point très nettement de celle des parents interrogés en 2011 dont neuf sur dix pensent que la maternelle apporte les bases de ces apprentissages ultérieurs. Enfin, en dernière année d'école maternelle, plus d'un quart des parents d'enfants en situation de handicap a l'impression que leur enfant n'a pas du tout ou pas tout à fait aimé l'école maternelle et la moitié d'entre eux estime qu'il n'a pas beaucoup appris, contre moins de 10 % des parents interrogés à l'entrée de leur enfant au CP pour ces deux critères. Les opinions des parents diffèrent en fonction du trouble de leur enfant : ceux dont les enfants présentent un trouble du langage ou un trouble physique ont toujours une opinion plus favorable que ceux d'enfants présentant des troubles intellectuels ou cognitifs, ces derniers exprimant toujours une opinion plus positive que les parents des enfants ayant des troubles du psychisme ou plusieurs troubles associés.

### Un tiers des enfants entrés « à l'heure » en CP atteint le CM2 « à l'heure »

À six ans, 85 % des élèves en situation de handicap sont en classe ordinaire, mais un enfant sur quatre reste scolarisé en maternelle, 7 % sont en CLIS et autant en établissement de soins ou médico-social (EMS), 1 % n'étant pas scolarisé. Un tiers des enfants présentant un TED a été maintenu en maternelle. Ils sont également parmi les plus nombreux scolarisés exclusivement

en établissement spécialisé (14 %), de même que 15 % des enfants présentant un trouble auditif, 9 % de ceux ayant un trouble moteur ou visuel, 13 % de ceux ayant plusieurs troubles associés (FIGURE 3).

À dix ans, 22 % des enfants en situation de handicap entrent en CM2 mais 61 % des enfants présentant un trouble visuel, 53 % de ceux présentant un trouble moteur, et 46 % de ceux ayant un trouble viscéral y parviennent. À l'opposé, seulement 8 % des enfants présentant des troubles intellectuels et cognitifs atteignent cette classe. Les enfants présentant des troubles du langage et de la parole, dont huit sur dix étaient « à l'heure » à l'entrée à l'école élémentaire, ne sont plus qu'un tiers dans ce cas en CM2. Ces élèves étaient en effet les moins nombreux à avoir un PPS avant l'entrée au CP et un tiers d'entre eux en ont obtenu un à huit ans ou plus, ce trouble pouvant se révéler au cours des apprentissages. Les enfants présentant un TED restent pour les deux tiers scolarisés en milieu ordinaire, un sur cinq est parvenu en CM2. Un quart d'entre eux sont en EMS (FIGURES 3 et 4).

### Un quart des enfants atteint le CM1 avec un an de retard

Parmi les 23 % d'enfants parvenus en CM1, un enfant sur cinq a eu un parcours sans redoublement depuis la grande section de maternelle jusqu'à ce niveau. Un quart des enfants ayant des troubles du psychisme ou des troubles auditifs parvenus en CM1 a connu cette situation. En dehors de ces élèves entrés en retard à l'école élémentaire, les enfants en situation de handicap ont le plus souvent

redoublé le CP : 38 % des élèves en retard d'un an mais 44 % de ceux qui ont un trouble visuel et 45 % de ceux présentant plusieurs troubles associés. Un quart a redoublé le CE1 mais presque le tiers de ceux présentant un trouble du langage et de la parole. Un petit nombre des élèves en CM1 à dix ans (2 %) avaient commencé leur parcours en établissement de soins (10 % des enfants ayant un trouble viscéral) ou spécialisé (8 % de ceux présentant un trouble auditif). Par ailleurs, 5 % des élèves présentant un trouble intellectuel ou cognitif, 4 % de ceux ayant un trouble du psychisme ou un trouble visuel avaient commencé leur parcours en CLIS (**voir « en savoir plus »**).

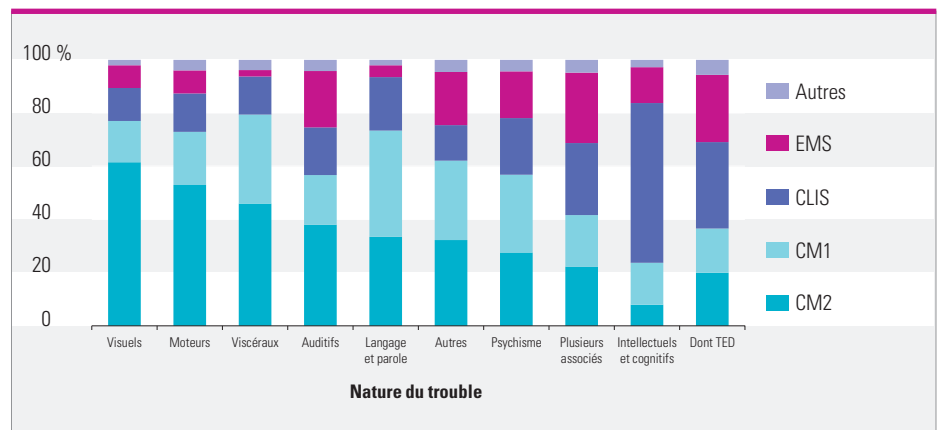
Au total, à dix ans, 46 % des élèves en situation de handicap sont scolarisés en classe ordinaire contre 85 % à six ans.

### Six élèves sur dix présentant des troubles intellectuels ou cognitifs sont scolarisés en CLIS à dix ans

Les élèves présentant ce type de trouble sont les plus nombreux à être scolarisés en CLIS, les déficients visuels (12 %), les déficients moteurs ainsi que les enfants présentant des troubles viscéraux (14 %) étant les moins nombreux. Avant d'entrer en CLIS, plus de trois élèves sur dix sont maintenus en maternelle, puis connaissent en classe ordinaire à l'école élémentaire des redoublements du CP ou du CE1. Six sur dix des élèves présentant des troubles du langage et de la parole ont suivi trois ou quatre classes ordinaires avec des redoublements avant d'être scolarisés en CLIS. Quatre élèves sur dix présentant un trouble intellectuel ou cognitif scolarisés en CLIS à dix ans fréquentent ce type de classe depuis plus de quatre ans. Quand ils sont en CLIS, les élèves déficients visuels ou auditifs sont plus nombreux à avoir fréquenté ce type de classe depuis cinq ans : 37 % contre 14 % des élèves scolarisés en CLIS.

Le niveau scolaire des élèves scolarisés en CLIS ne dépasse pas le CE1 pour les deux tiers d'entre eux, 13 % ont un niveau CM1 et 3 % CM2 (**voir « en savoir plus »**). Toutefois, un tiers des élèves déficients auditifs ou visuels atteint le niveau CM1, 15 % des premiers et 19 % des seconds le

#### 4 – Situation scolaire à dix ans selon le trouble (en %)



Source : MENESR-DEPP - Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005.

CM2. Au total, à dix ans, 87 % des élèves sont en milieu ordinaire tous types de classes confondus contre 93 % à six ans.

### Quatre enfants sur dix scolarisés en EMS en 2015 le sont depuis cinq ans ou plus

Plus des deux tiers des élèves déficients visuels ou moteurs et la moitié des déficients auditifs scolarisés en EMS le sont depuis au moins cinq ans. C'est le cas également pour quatre élèves sur dix présentant un trouble intellectuel ou cognitif ou plusieurs troubles associés. Les enfants déficients auditifs se différencient des autres dans leur parcours scolaire : 18 % d'entre eux sont scolarisés en EMS contre 8 % des déficients visuels ou moteurs, ou 2 % des enfants présentant un trouble viscéral. Par ailleurs, un tiers des enfants présentant un trouble moteur et un quart des enfants déficients visuels ou auditifs scolarisés en EMS le sont depuis l'âge de quatre ans. La moitié des élèves scolarisés en milieu spécialisé sont d'un niveau « maternelle » et un tiers de ni-

veaux CP ou CE1. Globalement, 3 % sont de niveau CM2 mais 11 % des enfants déficients visuels ou auditifs scolarisés dans ces structures (**voir « en savoir plus »**).

Les élèves déficients visuels ou auditifs ainsi que ceux présentant des troubles moteurs ou viscéraux sont également les plus nombreux à avoir été scolarisés dans un EMS avant d'entrer en CLIS. Ces passages d'un EMS vers une classe spécialisée sont moins courants que les passages inverses. Ces derniers concernent davantage les enfants présentant un trouble intellectuel ou cognitif ou du psychisme, ou plusieurs troubles associés.

### Les enfants de milieux défavorisés sont plus souvent scolarisés en classe spécialisée

Les parcours des enfants dépendent également de leur origine sociale : les enfants de milieux très favorisés parviennent en CM2 « à l'heure » plus souvent que ceux de milieux défavorisés (39 % contre 15 %) (**FIGURE 5**) ; ces derniers sont plus souvent scolarisés en CLIS (45 % contre 23 %).

#### 5 – Niveau atteint à six ans et à dix ans selon l'origine sociale (en %)

	Défavorisée	Moyenne	Favorisée	Très favorisée	Total général
Classe ordinaire à 6 ans	83	84	90	91	85
<i>dont CP à 6 ans</i>	61	63	65	65	62
Classe ordinaire à 10 ans	36	49	58	61	45
<i>dont CM2 à 10 ans</i>	15	24	31	39	22
CLIS à 6 ans	8	8	5	4	7
CLIS à 10 ans	45	35	27	23	38
EMS à 6 ans	7	7	4	4	6
EMS à 10 ans	15	13	11	11	14

Source : MENESR-DEPP - Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005.

Les écarts sont moins grands pour les élèves en retard d'un an ou scolarisés en milieu spécialisé. Les différences sociales prévalent à l'entrée à l'école élémentaire semblent s'amplifier tous troubles confondus : un enfant de milieu défavorisé est beaucoup plus souvent en CLIS qu'un enfant de milieu favorisé à la fin de l'école élémentaire : 22 points les séparent à dix ans contre 4 points à six ans. De même, 25 points séparent les enfants d'origine défavorisée de ceux d'origine très favorisée scolarisés en classe ordinaire à dix ans contre 7 points à six ans. Ces écarts se retrouvent pour les élèves « à l'heure » en classe ordinaire qui appartiennent beaucoup plus souvent à un milieu favorisé. Les différences sont moindres pour les élèves scolarisés en milieu spécialisé (FIGURE 5). Le niveau atteint par un élève dépend en grande partie du trouble dont il est porteur (FIGURE 4). La nature du handicap

diffère également selon l'origine sociale (voir « en savoir plus »). Cependant, pour un même trouble, les différences sociales sont patentes. Si les enfants déficients visuels, moteurs ou ayant un trouble viscéral sont les plus nombreux à atteindre le CM2 « à l'heure », ils sont moins souvent parvenus à ce niveau quand ils sont d'un milieu défavorisé que les enfants ayant un trouble du langage ou de la parole de milieu très favorisé. Les différences semblent moins marquées pour les enfants présentant un trouble intellectuel ou cognitif ou ceux ayant un TED. Ils sont néanmoins plus souvent scolarisés en CLIS ou en milieu spécialisé s'ils appartiennent à un milieu défavorisé (FIGURE 6). À six ans, les enfants présentant des troubles intellectuels ou cognitifs de milieu défavorisé étaient déjà plus souvent en CLIS que ceux de milieu très favorisé (11 % contre 6 %), ces derniers étant

plus souvent maintenus en maternelle (38 % contre 26 % pour les défavorisés). 14 % des enfants ayant un TED étaient exclusivement en EMS à six ans mais 17 % quand ils sont d'un milieu défavorisé et 9 % d'un milieu très favorisé (voir « en savoir plus »). ■

## en savoir plus

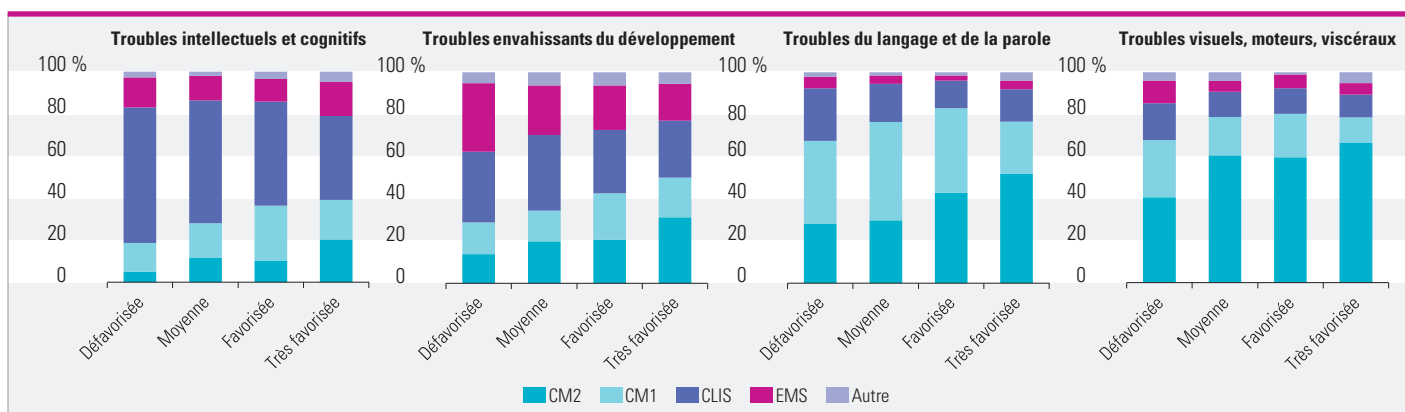
✚ LE LAIDIER S., « À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement », *Note d'Information*, n° 04, MENESR-DEPP, février 2015.

✚ *Repères et références statistiques (RERS)*, fiches 1.6, 3.6, 3.7, 4.20, 4.21, MENESR-DEPP, septembre 2016.

✚ Pour accéder à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format Excel ».

[www.education.gouv.fr/statistiques](http://www.education.gouv.fr/statistiques)  
[depp.documentation@education.gouv.fr](mailto:depp.documentation@education.gouv.fr)

### 6 – Niveau atteint à dix ans pour quelques troubles selon la catégorie sociale (en %)



Source : MENESR-DEPP - Enquête Familles du panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005 et actualisation de la situation scolaire de 2013 à 2015.

## SOURCE ET DÉFINITIONS

### Source

À la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005. Une enquête auprès des familles des élèves sélectionnés a été menée. Elle reprend de nombreuses questions de l'enquête Familles du panel d'élèves recrutés en CP en 2011 qui permettent des comparaisons. La nature du trouble recueillie au moment du recrutement constitue le principal critère de sondage à côté de l'année et du mois de naissance. Le sondage utilisé est à probabilité de tirage inégale afin de garantir la représentativité de tous les troubles. Les effectifs ont été pondérés pour représenter l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2005 scolarisés dans un établissement scolaire ou médico-social.

### Définitions

**Projet personnalisé de scolarisation (PPS)** : élaboré par une équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) regroupant des professionnels des secteurs

de la santé et de l'éducation, il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé compte tenu de ses besoins spécifiques.

**Milieu ordinaire** : dans une école, la scolarisation peut être « individuelle » (en classe ordinaire) ou « collective » dans une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques.

**Milieu spécialisé ou EMS** : établissements hospitaliers et médico-sociaux sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique.

**L'origine sociale** est construite à partir des professions et des catégories socioprofessionnelles des actifs, ainsi que celles des chômeurs ou retraités correspondants :

- très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, professions libérales, cadres et professions intellectuelles supérieures, professeurs des écoles et instituteurs ;
- favorisée : professions intermédiaires (sauf professeurs des écoles et instituteurs) ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants, employés ;
- défavorisée : ouvriers, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle), non renseignées. ■

## À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement

■ **Les enfants en situation de handicap** sont pour la plupart scolarisés en milieu ordinaire et pour moitié en classe ordinaire. Le ressenti des parents vis-à-vis de l'école est globalement positif sur la qualité de l'enseignement et le bien-être de leur enfant ; cependant la minorité des parents mécontents est plus importante que parmi les autres familles. Les familles sont plus souvent monoparentales et défavorisées, les mères ayant souvent dû réduire ou arrêter leur activité. Malgré les contacts avec l'équipe éducative, de nombreux parents méconnaissent les aménagements pédagogiques dont leur enfant bénéficie.

Sylvie Le Laidier, DEPP-B1

■ Parmi les enfants en situation de handicap scolarisés en 2013-2014, presque la moitié (45 %) présentent des troubles intellectuels et cognitifs et un enfant sur cinq des troubles du psychisme (FIGURE 1). Les troubles du langage et de la parole, potentiellement révélés au cours des apprentissages,

sont un peu plus courants chez les enfants de 12 ans (16 %) que de 8 ans (11 %). Moins d'un enfant en situation de handicap sur trois est une fille. Leur part est plus importante quand elles présentent un trouble auditif, visuel ou viscéral (de 41 % à 45 %) plutôt qu'un trouble du psychisme (16 %).

### 1 – Situation scolaire à la rentrée 2013 selon la nature du trouble (en %)

	Répartition des effectifs	Répartition des modes de scolarisation			
		Milieu ordinaire		Milieu ordinaire + milieu spécialisé	Milieu spécialisé
		Classe ordinaire	Classe spécialisée CLIS/ULIS		
<b>Enfants nés en 2001</b>					
Troubles intellectuels et cognitifs	<b>44,8</b>	33,8	40,7	1,0	24,4
Plusieurs troubles associés	<b>6,5</b>	39,1	19,3	3,4	38,1
Troubles auditifs	<b>2,5</b>	50,5	14,7	7,1	27,7
Troubles du psychisme	<b>18,6</b>	52,0	10,3	8,3	29,4
Autres troubles	<b>2,0</b>	56,5	4,0	2,8	36,7
Troubles visuels	<b>1,5</b>	70,1	12,5	4,7	12,7
Troubles moteurs	<b>7,2</b>	73,4	13,7	0,8	12,1
Troubles viscéraux	<b>1,0</b>	75,7	8,9	0,5	15,0
Troubles du langage et de la parole	<b>16,0</b>	83,4	13,0	0,8	2,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>50,2</b>	<b>25,2</b>	<b>2,7</b>	<b>21,9</b>
<b>Effectifs pondérés</b>	<b>28 650</b>	<b>14 369</b>	<b>7 218</b>	<b>779</b>	<b>6 284</b>
<b>Enfants nés en 2005</b>					
Troubles intellectuels et cognitifs	<b>44,9</b>	34,1	50,2	2,2	13,4
Plusieurs troubles associés	<b>7,5</b>	51,8	20,6	3,4	24,2
Troubles auditifs	<b>3,0</b>	58,0	12,1	7,7	22,2
Troubles du psychisme	<b>21,3</b>	61,2	13,9	10,6	14,2
Autres troubles	<b>2,2</b>	66,1	8,5	3,0	22,5
Troubles visuels	<b>1,8</b>	73,0	8,9	8,2	9,9
Troubles moteurs	<b>6,8</b>	74,3	11,3	3,1	11,3
Troubles viscéraux	<b>1,5</b>	85,4	6,4	2,3	6,0
Troubles du langage et de la parole	<b>11,0</b>	80,7	12,8	1,6	4,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>51,9</b>	<b>30,1</b>	<b>4,4</b>	<b>13,6</b>
<b>Effectifs pondérés</b>	<b>22 680</b>	<b>11 775</b>	<b>6 821</b>	<b>997</b>	<b>3 087</b>

Source : MENESR-DEPP - Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 et en 2005.

Directrice de la publication : Catherine Moisan  
Secrétaire de rédaction : Marc Saillard  
Maquettiste : Frédéric Voiret  
Impression : DEPP/DVE  
ISSN 1286-9392  
Département de la valorisation et de l'édition  
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15

## À la rentrée 2013, plus des trois quarts des élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire et la moitié en classe ordinaire

La scolarisation en milieu ordinaire a tendance à diminuer au fur et à mesure de l'avancée dans le cursus : la part d'élèves fréquentant un milieu spécialisé passe de 18 % à 8 ans à 25 % à 12 ans. Quelle que soit l'année de naissance, la nature du trouble détermine le mode de scolarisation. Ainsi, les enfants présentant des troubles du langage et de la parole sont plus de huit fois sur dix en classe ordinaire, de même que ceux présentant des troubles visuels, moteurs ou viscéraux (plus de sept sur dix). À l'opposé, les enfants présentant des troubles intellectuels et cognitifs sont les plus nombreux à fréquenter une classe spécialisée : un enfant de 8 ans sur deux est en CLIS et quatre sur dix de 12 ans en ULIS. Enfin, les enfants présentant des troubles du psychisme ou plusieurs troubles associés sont parmi les plus nombreux à être scolarisés partiellement ou exclusivement en milieu spécialisé.

Les types de trouble donnant lieu à un mode de scolarisation proche ont été regroupés en trois groupes :

- les troubles du langage et de la parole, auditifs, visuels, viscéraux, moteurs ainsi que les autres troubles ;
- les troubles du psychisme et plusieurs troubles associés ;
- les troubles intellectuels et cognitifs.

## Des parents globalement satisfaits de l'établissement fréquenté par leur enfant, mais la minorité de mécontents est plus importante que dans les autres familles

Plus des trois quarts des parents déclarent que leur enfant est scolarisé dans l'établissement qu'ils souhaitaient. Cependant, les parents des plus jeunes sont moins satisfaits de l'établissement fréquenté par leur enfant que les parents des enfants nés en 2005 et entrés

### 2 – Satisfaction des parents sur l'établissement fréquenté par leur enfant selon la nature du trouble regroupé (en %)

Au bout du compte, que diriez-vous de l'école ou de l'établissement que fréquente cette année votre enfant ?	Élèves nés en :	Troubles du langage, auditif, visuel, viscéral, moteur, autre	Trouble intellectuel et cognitif	Trouble du psychisme, plusieurs troubles	Ensemble	Autres parents
C'est tout à fait l'école/l'établissement que vous vouliez pour votre enfant	2005	80,8	79,2	74,7	<b>78,3</b>	80,1
	2001	75,3	77,8	69,5	<b>75,0</b>	68,7
Ce n'est pas tout à fait l'école/l'établissement que vous vouliez pour votre enfant	2005	15,9	16,2	19,3	<b>17,0</b>	17,8
	2001	21,3	17,6	23,5	<b>20,2</b>	27,9
Ce n'est pas du tout l'école/l'établissement que vous vouliez pour votre enfant	2005	3,3	4,6	6,0	<b>4,7</b>	2,0
	2001	3,4	4,6	7,0	<b>4,8</b>	3,5

Source : MENESR-DEPP - Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 et en 2005 et panels d'élèves 2007 et 2011.

au CP en 2011. En particulier, les parents déclarant que « ce n'est pas du tout l'établissement souhaité » sont deux fois plus nombreux (4,7 % contre 2 %). Les parents des enfants de 12 ans paraissent plus satisfaits de l'établissement fréquenté que les parents des collégiens recrutés en 2007. La part des « pas du tout satisfaits » reste proche de 5 % et est supérieure à celle des autres parents. La satisfaction des parents diminue quand leur enfant présente un trouble du psychisme ou plusieurs troubles associés ou des troubles intellectuels et cognitifs dans une moindre mesure (FIGURE 2).

### Un enfant sur dix se sent mal ou très mal à l'aise à l'école

Les parents sont sans doute d'autant plus satisfaits que la très grande majorité des enfants (de 85 % à 90 %) se sentent à l'aise dans leur établissement. Toutefois, les parents sont plus nombreux que les autres parents à estimer que leur enfant est mal, voire très mal à l'aise dans son établissement. Un enfant sur dix de 8 ans se sentirait, d'après sa famille, mal ou très mal à l'aise dans son école ou son établissement. C'est trois fois plus que les écoliers nés la même année entrés au CP en 2011. La moitié des élèves de 8 ans se sentiraient très bien dans leur école contre les deux tiers des enfants du même âge. Le mal-être des enfants dépend du trouble qu'ils présentent : ainsi 20 % des enfants de 8 ans et 14 % de ceux de 12 ans pré-

sentant des troubles du psychisme ou plusieurs troubles associés se sentent mal ou très mal à l'aise dans l'établissement qui les scolarise en 2013.

## Des parents majoritairement satisfaits de l'enseignement dispensé à leur enfant

Les familles sont en majorité satisfaites de l'enseignement que reçoit leur enfant. Cependant, elles sont moins satisfaites que les autres parents. L'écart est très important pour les enfants nés en 2005 : 16 % de leurs parents, contre 4 % des parents des enfants entrés au CP en 2011, jugent l'enseignement peu ou pas du tout satisfaisant. Les parents sont plus insatisfaits (FIGURE 3) quand leur enfant présente des troubles intellectuels ou cognitifs (16 %) ou des troubles du psychisme (19 %).

### 3 – Satisfaction des parents vis-à-vis de l'enseignement reçu selon la nature du trouble (en %)

	Très ou assez satisfaisant	Peu ou pas du tout satisfaisant
Troubles du langage, auditif, visuel, viscéral, moteur, autre	87,1	12,9
Trouble intellectuel et cognitif	83,8	16,2
Trouble du psychisme, plusieurs troubles associés	80,5	19,5
<b>Ensemble</b>	<b>83,7</b>	<b>16,3</b>
<b>Autres parents</b>	<b>96,1</b>	<b>3,9</b>

Source : MENESR-DEPP - Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005 et panel d'élèves 2011.



## Les aménagements pédagogiques restent largement méconnus des familles malgré les rencontres avec les enseignants

La quasi-totalité des parents rencontre au moins une fois un enseignant de leur enfant. À l'école ou au collège, l'enseignant lui-même, le directeur de l'établissement ou l'enseignant référent est plus souvent à l'initiative de la rencontre. Malgré cela, seuls 40 % des familles des enfants de 12 ans et 44 % de celles d'enfants de 8 ans connaissent les aménagements pédagogiques prévus par le plan personnalisé de scolarisation (PPS) de leur enfant. Elles sont encore moins nombreuses à déclarer que ces aménagements sont pertinents et qu'ils ont été mis en œuvre. Cette connaissance des parents est fortement liée au trouble que présente leur enfant. La part des parents jugeant que les aménagements pédagogiques prévus par le PPS de leur enfant sont détaillés et clairement identifiés dépasse 50 % quand l'enfant présente un trouble du langage et de la parole ou un trouble physique (auditif, visuel, moteur, viscéral). Elle atteint 46 % pour les natifs de 2005 mais seulement 39 % pour ceux de 2001 présentant un trouble du psychisme ou plusieurs troubles ; cette part tombe à 38 % pour les natifs de 2005 et à 29 % pour ceux de 2001 quand l'enfant présente des troubles intellectuels ou cognitifs. Quand l'enfant présente un trouble du psychisme ou un trouble intellectuel et cognitif, les parents sont moins nombreux à juger ces aménagements pertinents, mais autant à estimer qu'ils ont été mis en œuvre.

## Une origine sociale qui diffère selon la nature du handicap

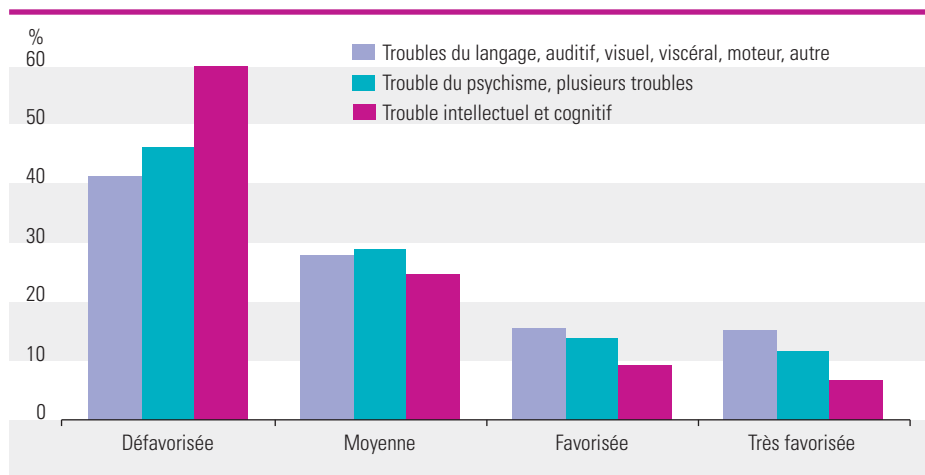
Ces différences de perception de la scolarité ou de rapport à l'établissement que fréquente leur enfant peuvent également trouver leur origine dans la différence de situation sociale des familles ayant un enfant en situation de handicap. En effet, les parents appartiennent plus souvent à une catégorie sociale défavorisée d'inactifs ou d'ouvriers (voir « DÉFINI-

TIONS ») que de cadres ou de professions intermédiaires, quelle que soit la nature du trouble de leur enfant. Près de six enfants en situation de handicap sur dix (FIGURE 4) présentant des troubles intellectuels ou cognitifs, et 45 % des enfants présentant des troubles du psychisme ou plusieurs troubles associés, vivent dans une famille de catégorie sociale défavorisée. À l'opposé, les familles des enfants présentant un trouble du langage ou de la parole, ou un trouble physique, appartiennent moins à un milieu défavorisé. Ces familles ont d'autant plus tendance à connaître une situation plus défavorisée par rapport aux autres parents que le handicap de l'enfant a une forte incidence sur l'activité professionnelle des mères.

## Une forte incidence de la situation de handicap sur l'activité professionnelle des mères

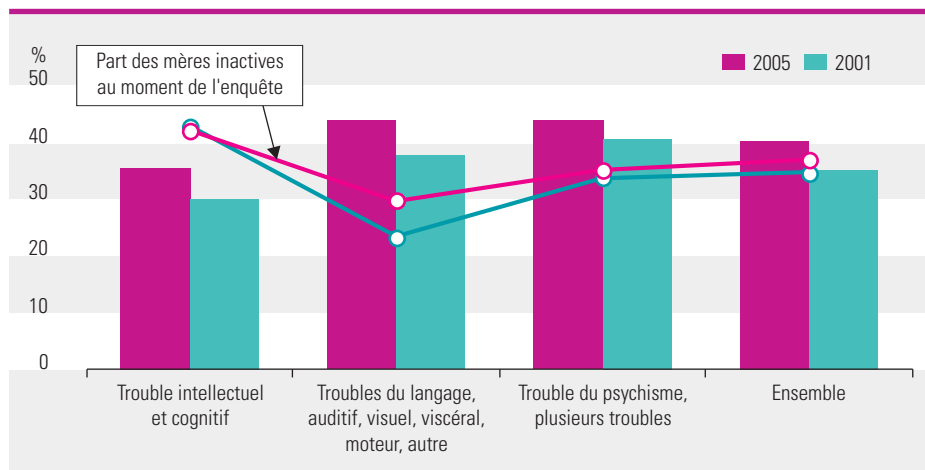
40 % des mères et 6 % des pères des enfants les plus jeunes ont déclaré avoir réduit leur activité ou arrêté de travailler pour les besoins particuliers de l'enfant. L'incidence est un peu moins importante pour les enfants de 12 ans pour lesquels 35 % des mères et 4 % des pères d'enfants ont également réduit ou arrêté leur activité professionnelle (FIGURE 5). L'effet du handicap de leur enfant est plus important quand il présente un trouble du psychisme ou plusieurs troubles associés, moindre quand il présente un trouble intellectuel

4 – Origine sociale selon la nature du trouble (en %)



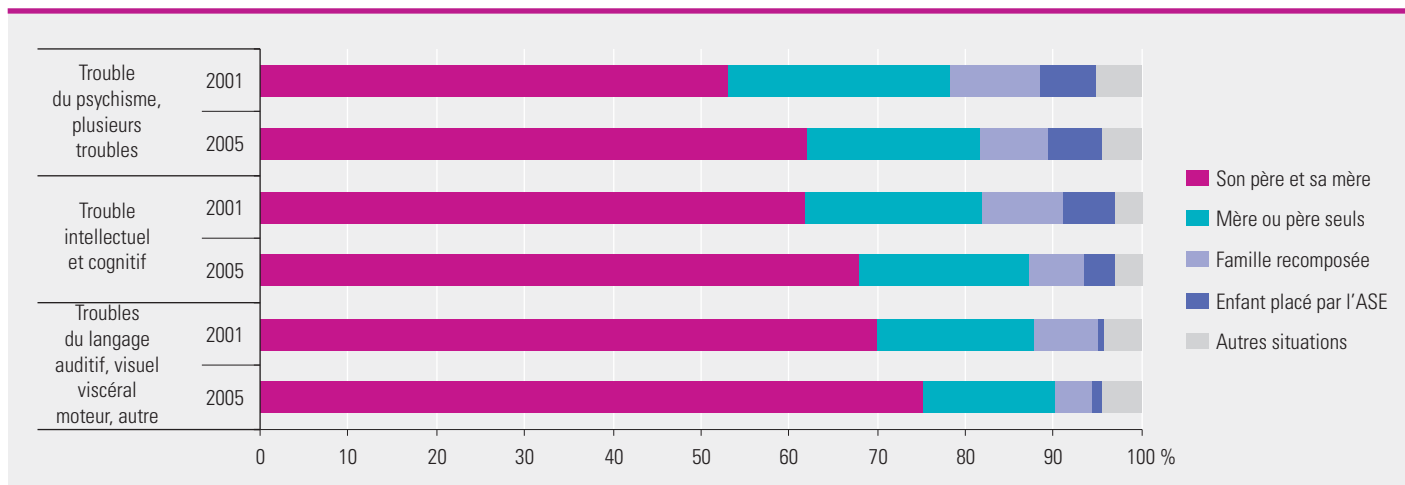
Source : MENESR-DEPP - Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 et en 2005.

5 – Part des mères ayant réduit ou cessé leur activité professionnelle en raison des besoins particuliers de leur enfant et part des mères inactives au moment de l'enquête (en %)



Source : MENESR-DEPP - Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 et en 2005.

## 6 – Composition de la famille dans laquelle vit l'enfant en 2013-2014 (en %)



Source : MENESR-DEPP - Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 et en 2005.

ou cognitif. Cependant, les mères dont l'enfant présente ce dernier trouble sont les plus nombreuses à être inactives au moment de l'enquête (42 %).

### Les enfants en situation de handicap vivent aussi moins souvent avec leurs deux parents

Les enfants en situation de handicap vivent moins souvent que les autres élèves avec leurs deux parents. Ce décalage prévaut tant pour les élèves nés en 2005 (69 % contre 79 %) que pour ceux nés quatre ans plus tard (62 % contre 72 %). Comme pour tous les enfants, le risque de ne pas vivre avec ses deux parents augmente avec l'âge. Les

enfants en situation de handicap vivent donc plus souvent avec un seul de leurs parents, leur mère dans la plupart des cas, 18 % à 8 ans et 21 % à 12 ans contre respectivement 12 % et 16 % dans la population générale. Ils sont aussi un peu plus nombreux à faire partie d'une famille recomposée (6 % vs 4 % et 9 % vs 7 %). Ils ont par contre un risque beaucoup plus important d'être placés sous la tutelle de l'aide sociale à l'enfance (ASE) : 3,6 % des enfants en situation de handicap nés en 2005 sont dans ce cas (0,3 % dans la population générale) et 4,5 % pour les enfants en situation de handicap nés en 2001 contre 0,4 % pour des enfants du même âge.

Quel que soit leur âge, les enfants atteints de troubles du psychisme ou de plusieurs troubles associés vivent

moins souvent avec leurs deux parents (FIGURE 6) : 62 % pour ceux de 8 ans et 53 % pour ceux de 12 ans, et sont les plus nombreux à être sous la tutelle de l'ASE : 6 % à 8 ans et 6,5 % à 12 ans. Les enfants le plus souvent placés après eux sont des enfants présentant des troubles intellectuels ou cognitifs (3,6 % à 8 ans et 6 % à 12 ans). ■

### en savoir plus

➕ Pour accéder à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format Excel ».

[www.education.gouv.fr/statistiques](http://www.education.gouv.fr/statistiques)  
[depp.documentation@education.gouv.fr](mailto:depp.documentation@education.gouv.fr)

### SOURCE ET DÉFINITION

#### Source

À la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap. 7 074 élèves nés en 2001 et 6 057 élèves nés en 2005 ont été sélectionnés au hasard à partir des enquêtes annuelles sur la scolarisation des enfants en situation de handicap pour faire partie de ce panel. De mars à juillet 2014, une enquête a été menée auprès des familles des élèves sélectionnés : 5 691 réponses des familles des enfants nés en 2001 sont exploitables et 4 924 réponses pour les enfants nés en 2005, soit un taux de réponse à l'enquête un peu supérieur à 80 %.

Cette note porte sur les élèves dont les familles ont répondu à l'enquête et pour lesquels les

conditions de scolarisation ont également été collectées dans les enquêtes annuelles. Les effectifs ont été redressés pour représenter l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005 scolarisés en 2013-2014 dans un établissement scolaire ou médico-social. La nature du trouble utilisée dans cette note est celle recueillie dans les enquêtes annuelles. Elle constitue le principal critère de sondage à côté de l'année et du mois de naissance. Le sondage utilisé est à probabilité de tirage inégale afin de garantir la représentativité de tous les troubles.

L'enquête auprès des familles, réalisée à partir de questionnaires papiers auto-administrés ou d'interviews téléphoniques pour les non-répondants aux questionnaires papiers, reprennent de nombreuses questions des enquêtes Familles des panels d'élèves recrutés

en CP en 2011 ou en sixième en 2007. Des comparaisons ont été réalisées sur ces questions (FIGURES 2 et 3).

#### Définition

L'origine sociale est construite à partir des professions et des catégories socioprofessionnelles des actifs, ainsi que celles des chômeurs ou retraités correspondants :  
 - très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, professions libérales, cadres et professions intellectuelles supérieures, professeurs des écoles et instituteurs ;  
 - favorisée : professions intermédiaires (sauf professeurs des écoles et instituteurs) ;  
 - moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants, employés ;  
 - défavorisée : ouvriers, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle), non renseignées. ■



